

RAPPORT D'ACTIVITÉS

PETR du Pays de Sarrebourg

20
24



SOMMAIRE

LA STRUCTURE

3

Le territoire	4
Programmes d'actions	5
Temps forts de l'année 2024	6-7
Gouvernance & fonctionnement	8-11
Comptabilité générale du PETR en 2024	12-14

PÔLE DÉCHETS

15

Organisation & équipements	16
Gestion des déchets sur le territoire	17-21
Coût de gestion des déchets	22-23
Accueil des usagers	24-26
Rapport de régie 2024	27
Mouvements des bacs	28
Actions terrain de nos ambassadrices du tri	29-31

PÔLE AMÉNAGEMENT

33

Réserve de Biosphère Moselle Sud	34-37
Projet Alimentaire Territorial	38-41
GAL Moselle Sud	42-45
Schéma de Cohérence Territoriale	46-55
Avenir Montagnes	56-60

PARTENAIRES	62
-------------	----



1. LA STRUCTURE

Le Territoire

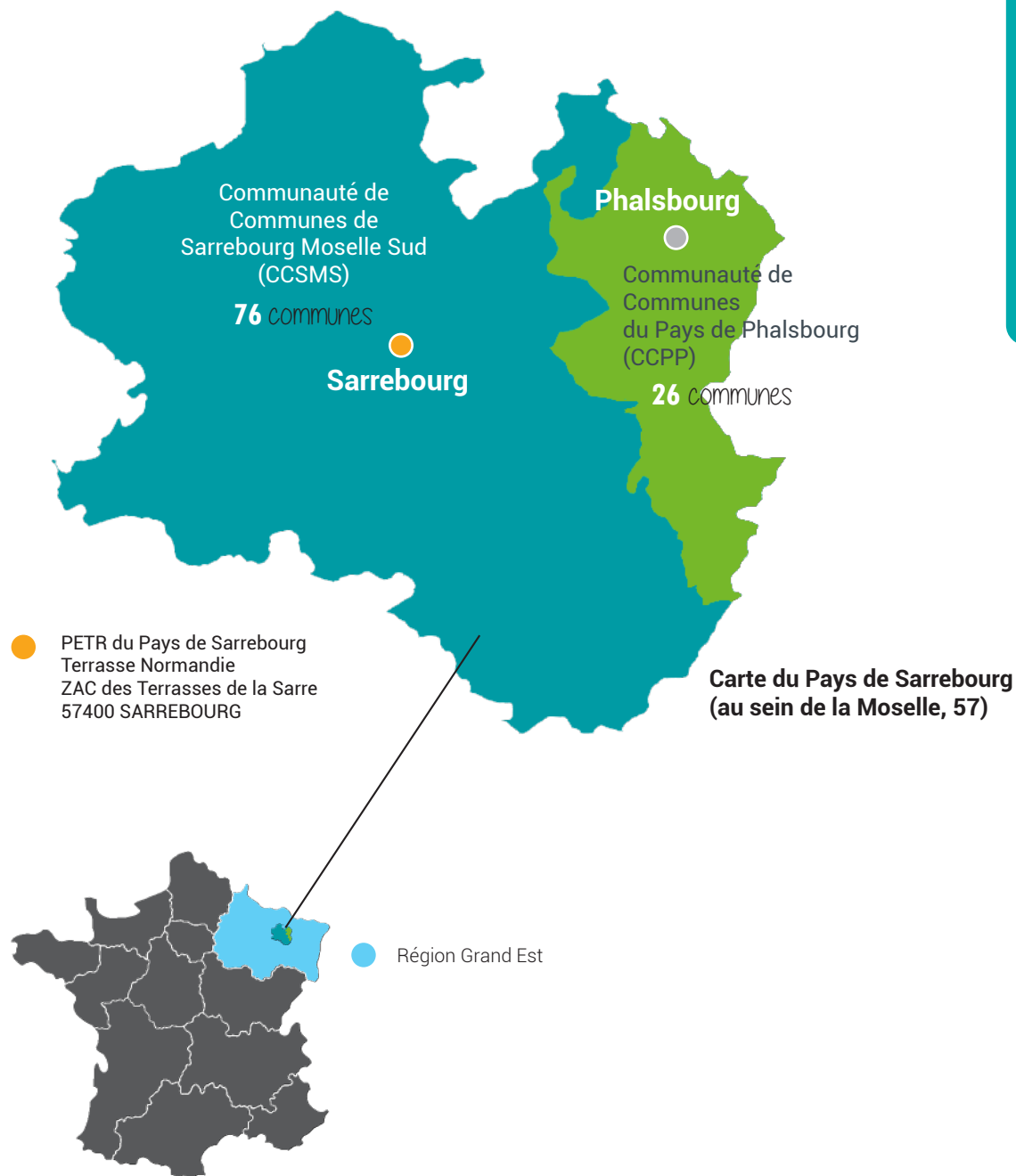
Programmes d'actions

Temps forts de l'année 2024

Gouvernance & Fonctionnement

Comptabilité générale

LE TERRITOIRE



976 km²

102 Communes

62 650 Habitants en 2024

Le PETR

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) est une structure publique créée par plusieurs communautés de communes afin de leur permettre de collaborer sur un territoire commun et sans coupure géographique.

Le PETR du Pays de Sarrebourg regroupe deux Communautés de Communes :

- La Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud
- La Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg

Il fonctionne comme selon les règles d'un « Syndicat mixte » et intervient à travers deux grands services :

- Le Pôle Aménagement et développement du territoire
- Le Pôle Déchets

Lorsqu'un nouveau projet de territoire est exposé, il est élaboré en concertation avec :

- les 2 communautés de communes
- les maires des 102 communes concernées, réunis dans une instance appelée la Conférence des Maires
- le Conseil de développement.

PROGRAMMES D'ACTIONS



Avenir Montagne

L'objectif de ce programme est d'accompagner les massifs montagneux français dans la mise en œuvre d'un projet de tourisme durable et résilient, afin d'augmenter l'attractivité tout en prenant en compte les enjeux environnementaux.



Groupe d'Action Locale (GAL)

LEADER (Liaisons entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est une politique rurale soutenue par l'Union européenne dont l'objectif est de financer des projets structurants sur un territoire.

La démarche LEADER vise à soutenir les acteurs locaux dans le montage de leur projet (recherche de financements et de partenaires, ...).

Au total 230 communes et 91 535 habitants sont concernés par ce programme LEADER en Moselle Sud.



Pôle Alimentaire Territorial (PAT)

Les collectivités locales de la Moselle Sud sont mobilisées depuis plus de 10 ans pour relever le défi d'un territoire durable. Dans cette continuité, le PETR du Pays de Sarrebourg s'est engagé dans le lancement d'un Projet Alimentaire Territorial dès janvier 2020. L'objectif de ce programme est de valoriser l'agriculture locale, de développer une alimentation de qualité, de proximité puis accessible à tous.



Pôle Déchets

Le Pôle Déchets se charge de la gestion des collectes de déchets à travers tout le territoire du PETR du Pays de Sarrebourg, soit 102 communes.



Réserve de Biosphère de Moselle Sud (RBMS)

La Réserve de biosphère de Moselle Sud est un projet intégré au programme "Man And Biosphere" de l'UNESCO. Ce programme utilise les réserves de biosphère à l'échelle mondiale comme moyens de protection de l'environnement tout en incluant l'enjeu du développement durable.

La Réserve de Biosphère Moselle Sud est un territoire qui témoigne d'une cohabitation harmonieuse et durable entre les Hommes et la Nature.



Schéma de Cohésion Territoriale (SCOT)

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui aide plusieurs communes ou communautés de communes à organiser ensemble le développement maîtrisé de leur territoire. Il permet de guider les choix d'urbanisme et l'aménagement stratégique.

Divers points y sont traités comme le logement, les transports, l'activité économique et commerciale, le tourisme et les loisirs.

Le tout en intégrant également une dimension écologique et durable.

Temps forts de l'année 2024 !

Pôle Déchets

Pôle Aménagement



DÉBUT 2024

Cap vers la transition énergétique, le PETR du Pays de Sarrebourg s'engage dans une démarche d'élaboration d'un Schéma Directeur des Energies renouvelables (SDEnR).



4 MARS

Rencontre avec la municipalité de l'île capverdienne Maio, dans le cadre d'une recherche d'opportunités de coopération internationale et de son projet de développement local.



9 AVRIL

Assemblée des communes Avenir Montagne à Harreberg, afin d'échanger autour de l'élaboration d'un projet de GR de Pays baptisé « Erckmann-Chatrian ».



1^{ER} MAI

Changement de prestataire de collecte pour le ramassage des déchets ménagers : la société Nicollin prend le relai de Suez.



JUIN

Des travaux ont été entrepris pour sécuriser la déchèterie de Mittelbronn.



JUIN-OCTOBRE

Mise en place de la collecte des déchets alimentaires sur le territoire en 2 phases (2^{ème} semestre 2024).



AOÛT

Avenir Montagnes : publication d'un communiqué de presse, annonçant un dernier atelier participatif public se tenant en septembre, afin de poursuivre la création du GR de Pays Erckmann-Chatrian.



29 SEPTEMBRE

Installation d'un Village du Développement Durable à l'Etang de Sarrebourg dans le cadre de la Semaine Européenne du Développement Durable.



21-24 NOVEMBRE

Présence de la Réserve de Biosphère de Moselle Sud sur un stand de 80m² au Festival international de la Photo Animalière et de la Nature de Montier-en-Der (52220), qui a accueilli +40 000 visiteurs !



NOVEMBRE

Le Projet Alimentaire Territorial, animateur du futur dispositif de la plateforme des vergers, contribue à l'opération « Parrainez un arbre », menée par l'ASSAJUCO EMMAÛS en plantant 12 arbres fruitiers.



DÉCEMBRE 2024

Travaux d'aménagement terminés pour l'accueil du Pôle Déchets. Le public est désormais accueilli dans 2 guichets clos, pour le bien-être des usagers et la confidentialité des informations échangées.



10 DÉCEMBRE

Inauguration de l'exposition itinérante Terre, Terrain, Territoire au collège des Deux-Sarres de Lorquin.

Les élus



Camille ZIEGER
Président du PETR



Christian UNTEREINER
1er Vice-Président
Délégué aux Finances
& au développement local



Roland KLEIN
2e Vice-Président
Délégué aux Déchets ménagers
& Projet Alimentaire Territorial



Jean-Louis MADELAINE
3e Vice-Président
Délégué à la Réserve de
Biosphère de Moselle Sud



Jean-Luc HUBER
4e Vice-Président
Délégué au SCOT

Les autres membres



Antoine ALLARD
1er autre membre



Michel SCHIBY
2e autre membre



Jean-Jacques SCHEFFLER
3e autre membre



Régis IDOUX
4e autre membre



Stéphane ERMANN
5e autre membre



Gérard LEYENDECKER
6e autre membre



Franck KLEIN
7e autre membre

34 Délégués titulaires & 34 Délégués suppléants



Délégués titulaires

- Jean-Luc CHAIGNEAU
- Fabien DI FILIPPO
- Stéphane ERMANN
- Gérard FIXARIS
- Hubert HELVIG
- Jacky HICK
- Jean-Luc HUBER
- Jean-Pierre JULLY
- Roland KLEIN
- Franck KLEIN
- Gérard LEYENDECKER
- Martine PELTRE
- Mathieu POIROT
- Jean-Luc RONDOT
- Michel SCHIBY
- Sylvie SCHITTLY
- Camille ZIEGER

Délégués suppléants

- Claudie ARGANT
- Carole CHRISTOPHE
- Brigitte HELLUY
- Christophe HENRY
- Patrick HERRSCHER
- Karine HERZOG
- Sébastien HORNSPERGER
- Hervé KAMALCKI
- Jean-Marc MAZERAND
- Philippe MICHEL
- Jean-Louis NISSE
- Robert RUDEAU
- Patrick SENOCQ
- Bernard SIMON
- Philippe SORNETTE
- Chantal THIRY
- Bernard WEINLING

Délégués titulaires

- Antoine ALLARD
- Didier CABAILLOT
- Gilbert FIXARIS
- Christian FRIES
- Janique GUBELMANN
- Ernest HAMM
- Denis HILBOLD
- Régis IDOUX
- Bernard KALCH
- Jean Louis MADELAINE
- Nadine MEUNIER-ENGELMANN
- Philippe MOUTON
- Jean-Jacques SCHEFFLER
- Marielle SPENLE
- Jean-Marc TRIACCA
- Christian UNTEREINER
- Éric WEBER

Délégués suppléants

- Roger BERGER
- Jean-Philippe CANTIN
- Nadine DREYER
- Jean-Marc FREISMUTH
- Hervé GROSS
- Emilie HUGUES
- Martine METZGER
- Joël MULLER
- Nuriye MUTLU
- Gérard PFEIFFER
- Djamel SAAD
- Denis SCHNEIDER
- André SOULIER
- Stéphane VAL
- Jean-Michel WILMOUTH
- André WISHAUP
- Manuela ZENTZ

PERSONNEL

26
Agents

DONT

17
Fonctionnaires

9
Contractuels

FILIÈRES ET CADRE D'EMPLOI DES AGENTS

Administratif

6

Attachés

4

Rédacteurs

7

Adjoint administratifs

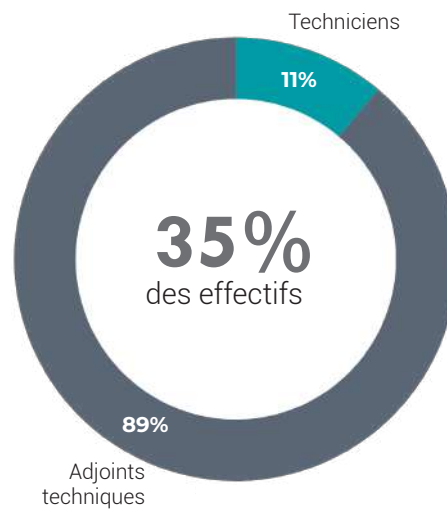
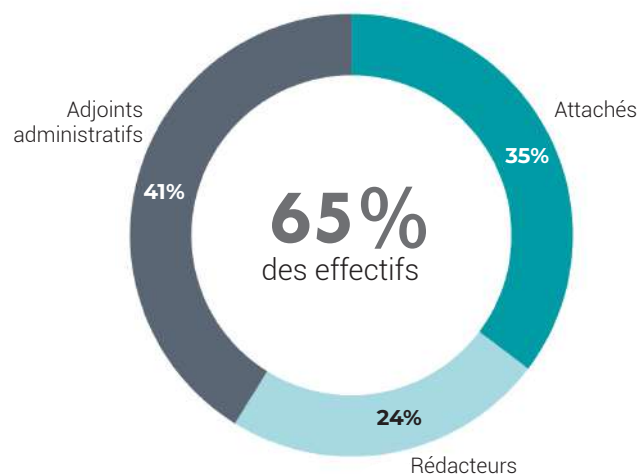
Technique

1

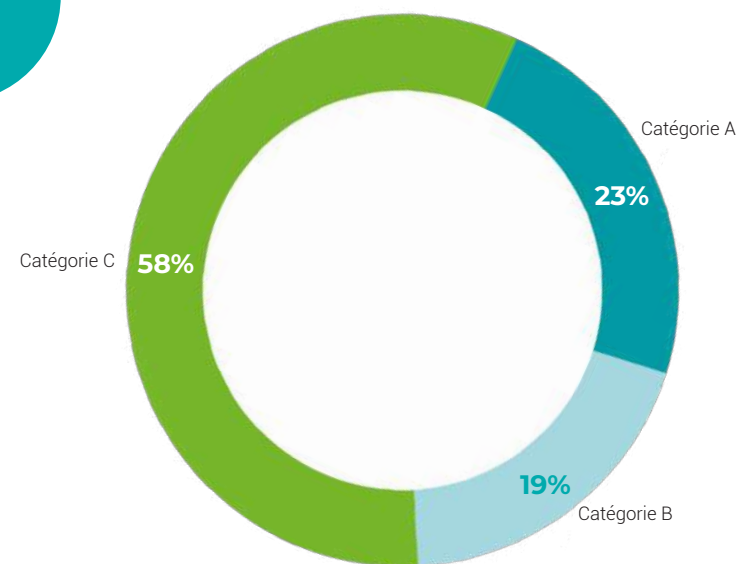
Techniciens

8

Adjoint techniques



CATÉGORIES



6
Agents catégorie A

5 1

5
Agents catégorie B

4 1

15
Agents catégorie C

10 5

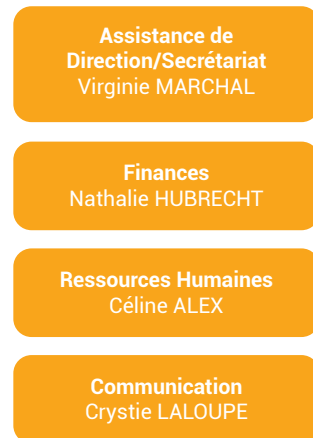
ORGANIGRAMME DU PERSONNEL

DIRECTION DU PETR Catherine GOSSE

PÔLE AMÉNAGEMENT

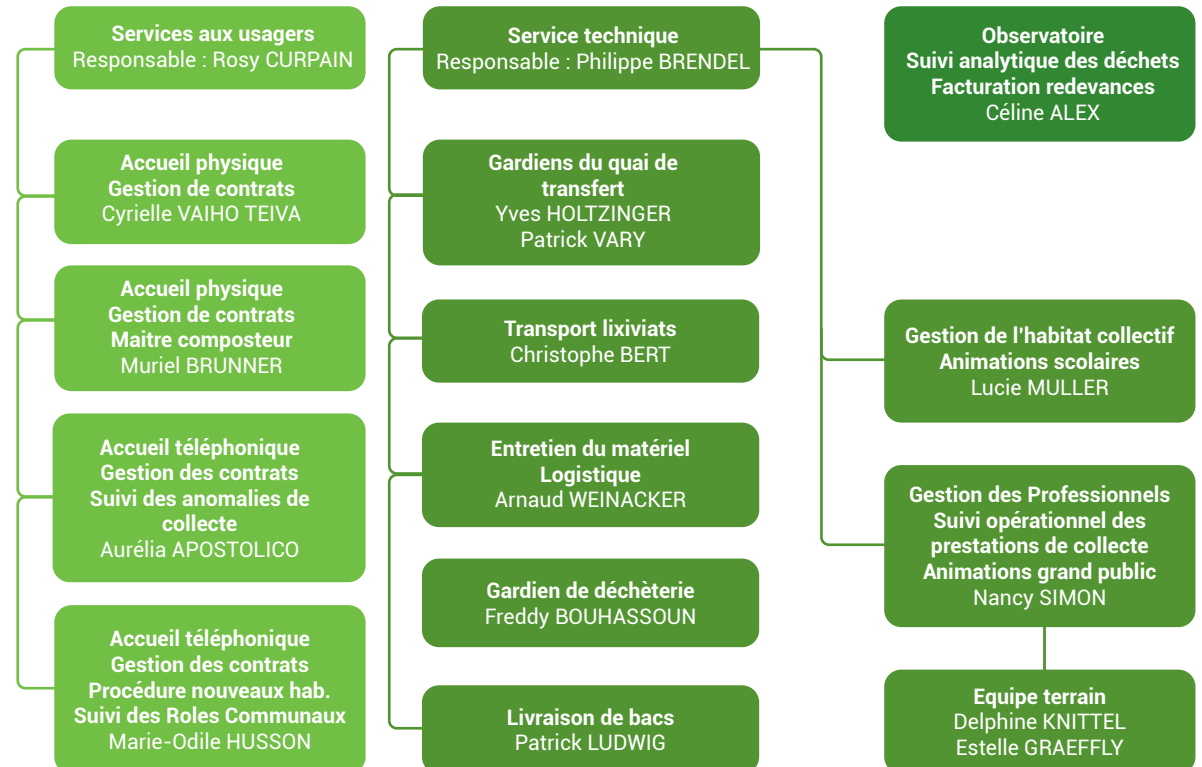


ADMINISTRATION



Note : Tous les postes d'administration sont mutualisés entre le Pôle Aménagement et le Pôle Déchets.

PÔLE DÉCHETS



Dépenses totales du Pôle Aménagement

TOTAL
643 078,26 €



Dépenses de Fonctionnement

(+40,03% par rapport à 2023)



Dépenses d'Investissement

(+18,41% par rapport à 2023)

Faits marquants 2024 :

- Présence de la RBMS au festival de Montier-en-Der
- Arrivée de l'expo TTT sur notre territoire pour 6 mois

580 983,54 €

62 094,72 €

Recettes totales du Pôle Aménagement

TOTAL
533 560,25 €



Recettes de Fonctionnement

dont 464 939,07€ de subvention et participations



Recettes d'Investissement

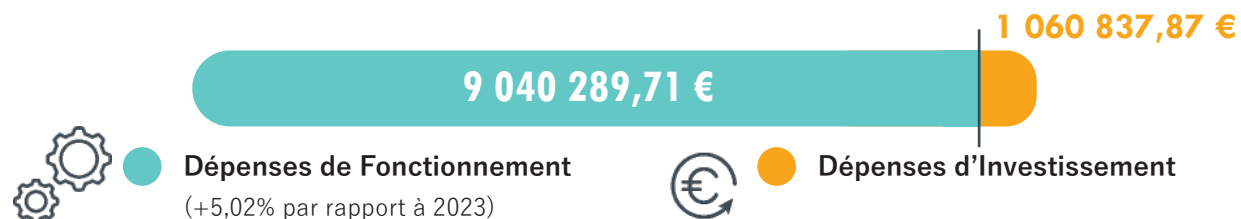
dont 55K€ d'amortissements

471 465,53€

62 094,72€

Dépenses totales du Pôle Déchets

TOTAL
10 101 127,58 €



Faits marquants 2024 :

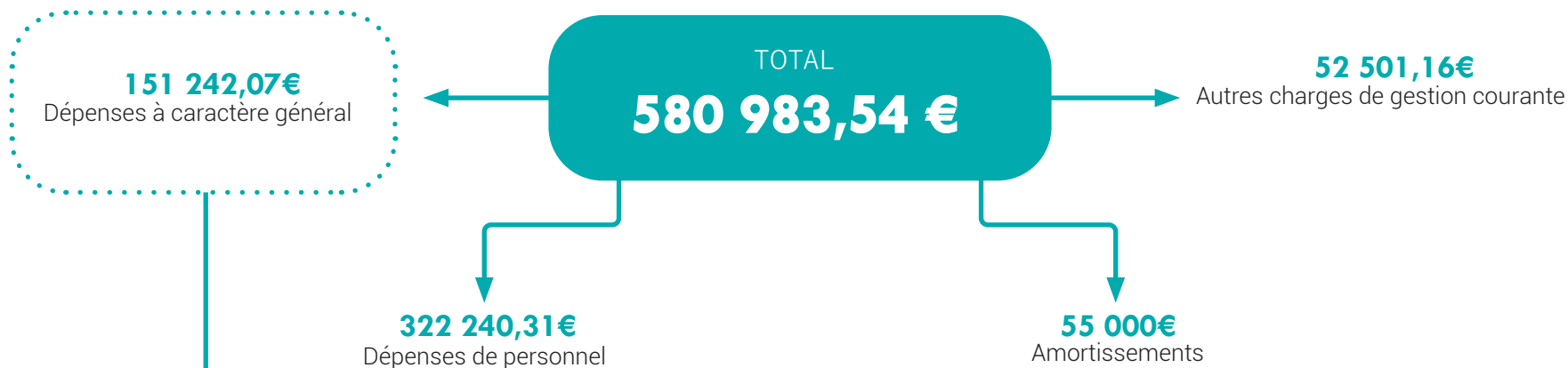
- Mise en place de la collecte et du traitement des bio déchets pour : 321 000 € de dépenses en Investissement et 233 143 € de dépenses en fonctionnement.
- Travaux sur la déchèterie de Mittelbronn : nouveau local gardien et agrandissement de la plateforme pour un total de 29 000 € de dépenses d'investissement.

Recettes totales du Pôle Déchets

TOTAL
10 782 583,24 €



DÉTAIL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DU PÔLE AMÉNAGEMENT



- **Dépenses communes : 37 222,72€** (loyer, charges locatives, carburant, fournitures administratives, location photocopieur, téléphonie...).



- **Schéma de Cohérence Territoriale : 41 766,70€** dont marché assistance à l'élaboration du schéma des énergies renouvelables.



- **Réserve de Biosphère de Moselle Sud : 30 119,25€** dont animation Festival Montier-en-Der : 7 572€ et ATE : 8 039€



- **Projet Alimentaire Territorial : 15 118,18€** dont étude d'un pôle agro-alimentaire : 14 540€



- **Avenir Montagne : 21 99,41€** dont accompagnement du projet GR : 19 412,86€



- **GAL Moselle Sud : 5 017,81€** dont participation à la candidature LEADER : 4 158,34€



2. PÔLE DÉCHETS

Tonnages annuels

**Coûts techniques
des déchets**

**Accueil & gestion
des contrats usagers**

Actions terrain

GESTION DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE

1

ORGANISATION & ÉQUIPEMENTS

28 200

Bacs à ordures ménagères



28 000

Bacs de tri



46

Bornes à ordures ménagères
avec 1 915 badges actifs



44

Bornes de tri



1 44

Bornes à papier



340

Bulles à verre



105

Bornes à textiles



246

Bornes de déchets
(mise en place en 2024)



2

TONNAGES COLLECTÉS

pour

62 650 habitants

- Moyenne France : 515 kg/hab.
- Moyenne Grand Est en Tarification Incitative : 439 kg/hab.



7 Déchèteries publiques

246

Abribacs

(mise en place en 2024)



Déchets collectés en 2024, gravats compris :

34 445 T soit **552 kg/habitant**

Hors gravats = 29 898 T soit 477 kg/habitant.



Ordures ménagères

7 281 T
soit **116 kg/hab**

-10% par rapport à 2023



Multimat/tri

4 501 T
soit **72 kg/hab**

-5% par rapport 2023



Papiers

432 T
soit **7 kg/hab**

-10% par rapport 2023



Verre

2 749 T
soit **44 kg/hab**

(pas d'évolution par rapport à 2023)



Biodéchets

187 T
soit **3 kg/hab**

(mise en place en juillet 2024)



Déchèteries (avec gravats)

19 295 T
soit **310 kg/hab**

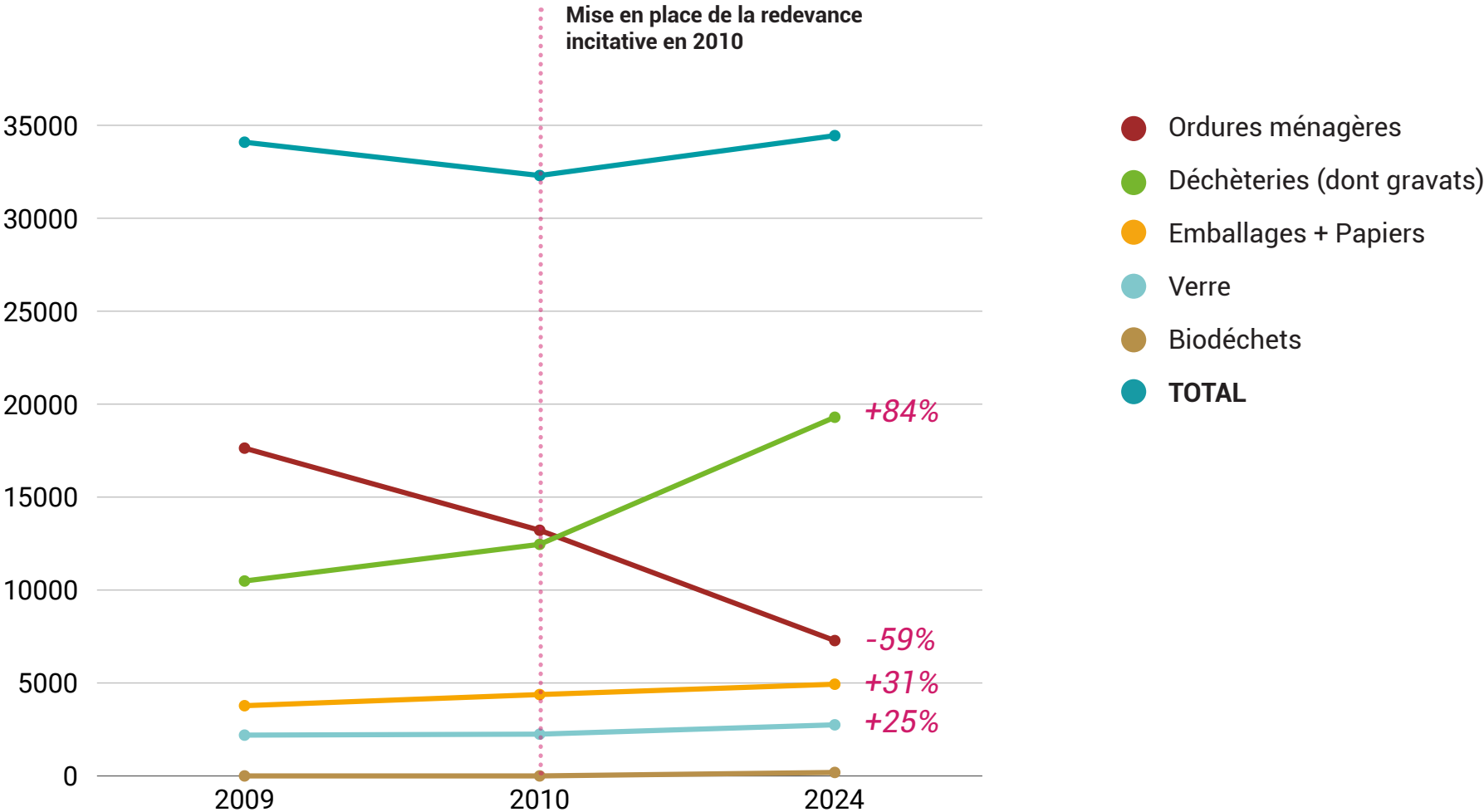
+5% par rapport 2023



3

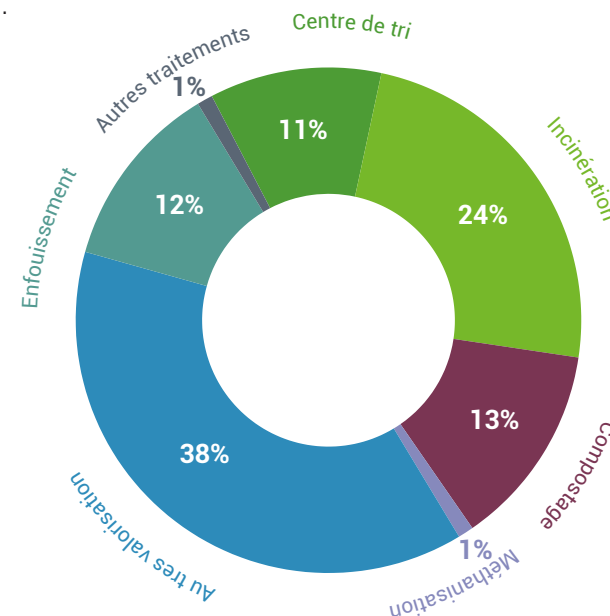
EVOLUTION DES COLLECTES PAR TYPE DE DÉCHET - 2009/2024*

*(mise en place de la redevance incitative en 2010)



Les ordures ménagères résiduelles (OMR) collectées sur le territoire du PETR sont ensuite acheminées vers le centre d'incinération de Schweighouse, les déchets de la collecte sélective vers le centre de tri de Dieulouard, les encombrants des déchèteries vers le centre d'enfouissement de Téting, les déchets verts des déchèteries vers le compostage au centre de gestion de Sarrautroff (depuis mai 2024), les déchets alimentaires vers le centre de méthanisation de Morsbach, le verre et le papier vers des repreneurs pour une valorisation en direct.

Types de déchets	Quantité	Kg/hab
CENTRE DE TRI 11%	- Acier	186 T
	- Aluminium	50 T
	- EMR	1 331 T
	- ELA	57 T
	- Plastiques	844 T
	- JRM	673 T
	- Gros de magasin	536 T
	TOTAL	3 676 T
INCINERATION 24%	- Ordures Ménagères Résiduelles	7 280 T
	- Refus de tri	1 208 T
	TOTAL	8 488 T
COMPOSTAGE 13%	- Déchets verts déchèteries	4 535 T
METHANISATION 1%	- Déchets alimentaires	187 T
AUTRES VALORISATIONS 38 %	- Verre	2 749 T
	- Papiers BAV	432 T
	- Bois Déchèteries	2 161 T
	- Métaux Déchèteries	792 T
	- Gravats Déchèteries	4 547 T
	- Mobilier Déchèteries	1 201 T
	- Cartons Déchèteries	450 T
	- DEEE Déchèteries	568 T
	- Divers Déchèteries (huisseries, plâtre...)	557 T
	TOTAL	13 457 T
ENFOUISSEMENT 12%	- Encombrants Déchèteries	4 283 T
AUTRES TRAITEMENTS 1%	- Déchets dangereux déchèteries	202 T



Valorisation des déchets

TOTAL DES DÉCHETS VALORISÉS :

485 kg/habitant*

87% des déchets collectés en 2024 ont été valorisés

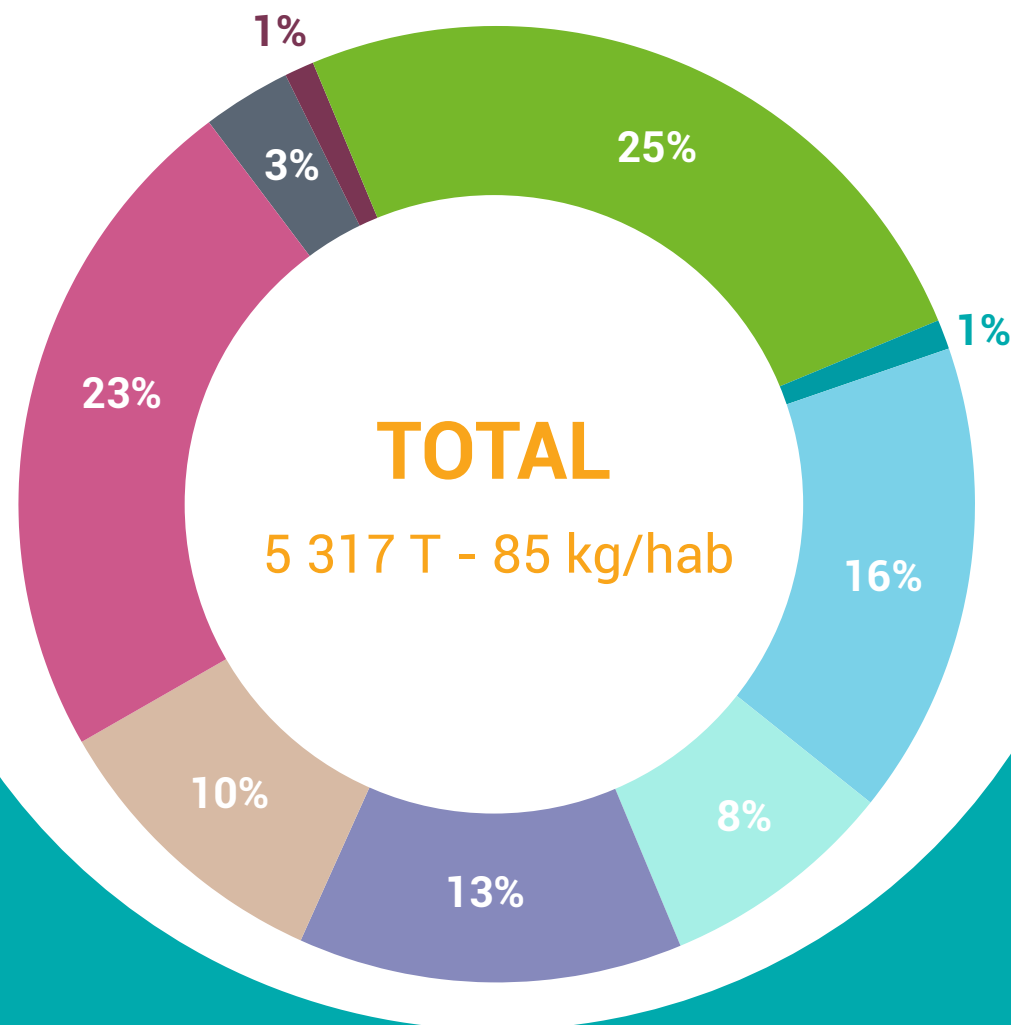
*hors enfouissement et autres traitements : 13% ont été enfouis en centre de stockage ou ont subi un autre type de traitement (72 kg/hab.).



5 QUALITÉ DES EMBALLAGES RECYCLABLES COLLECTÉS EN 2024

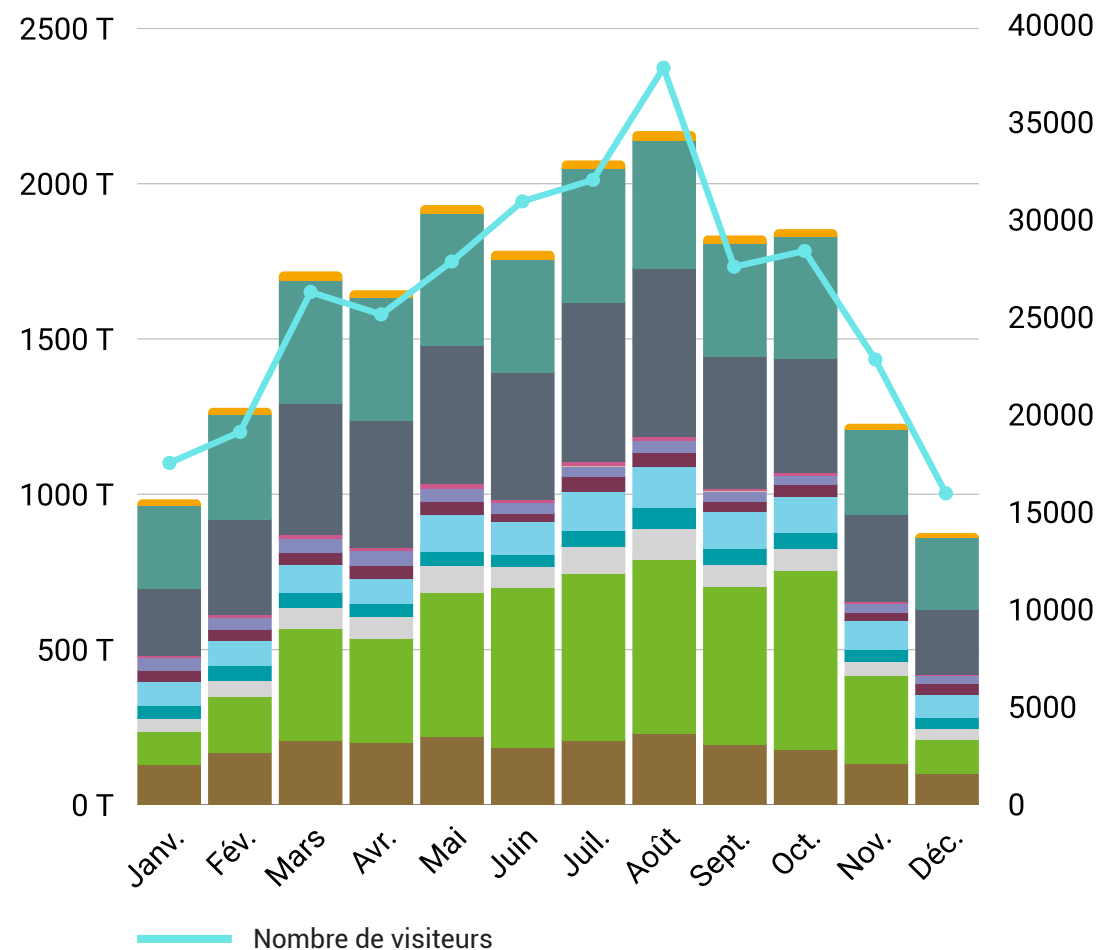
77% des emballages collectés correspondent à du « bon tri » et partent vers les filières de recyclage.
23% de ces emballages sont considérés comme des « refus de tri » et sont orientés vers l'incinération, au même titre que les Ordures Ménagères Résiduelles.

	Quantité	Kg/hab
	Acier 186 T	3.0 kg
	Aluminium 50 T	0.8 kg
	EMR¹ 1 331 T	21.3 kg
	ELA² 57 T	0.9 kg
	Plastiques 844 T	13.5 kg
	Papiers PAP³ 432 T	6.9 kg
	JRM AV⁴ 673 T	10.7 kg
	Gros de magasin 536 T	8.6 kg
	Refus de tri 1 208 T	19.3 kg





Évolution des tonnages de déchèteries en 2024



309 194

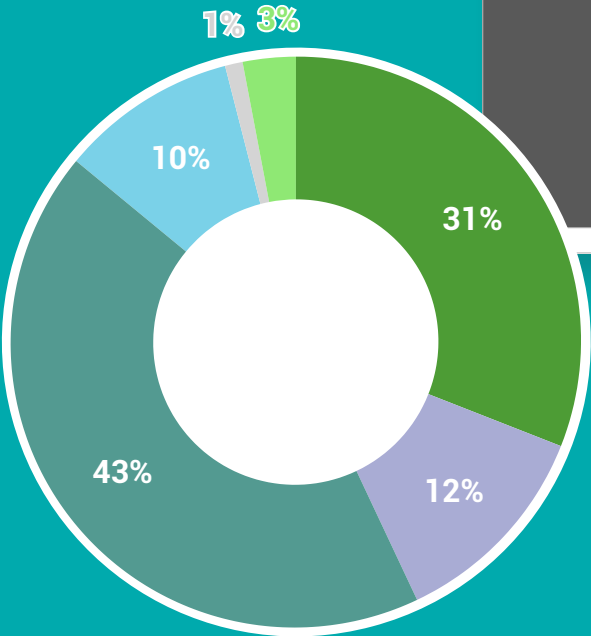
visiteurs au total dans les déchèteries du territoire en 2024

COÛTS DE GESTION DES DÉCHETS

1

BILAN FINANCIER 2024 : DÉPENSES

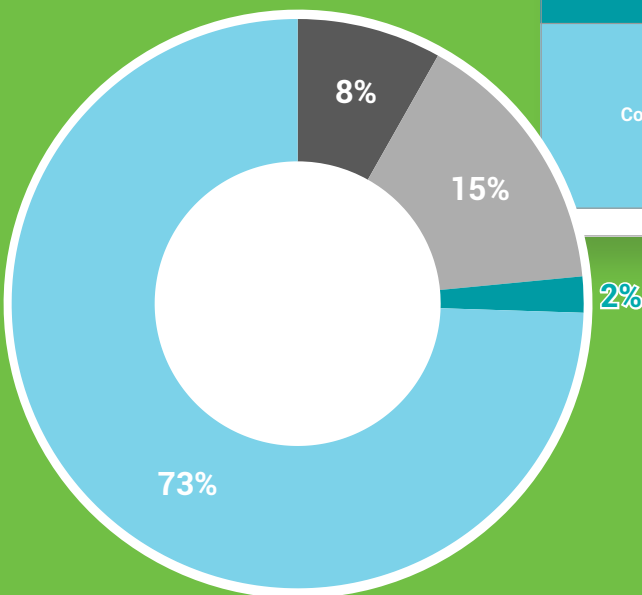
Répartition des dépenses



	TYPES DE FRAIS		€ TTC	€ TTC / hab	€ / Tonne	%	PARTS	PARTS
Charges fonctionnelles	Charges de structure	Frais généraux, personnel	973 807 €	16€	33€	10%	10%	10%
	Charges de com.	Communication	19 248 €	0€	1€	0%	0%	
Charges Techniques	Prévention	Réduction déchets	131 624 €	2€	4€	1%	1%	90%
	Précollecte	OMR	66 864 €	1€	9€	1%	3%	
		Multimatériaux	108 316 €	2€	14€	1%		
		Papier	38 917 €	1€	90€	0%		
		Verre	9 573 €	0€	0€	0%		
		Déchets alimentaires	107 439 €	2€	575€	1%		
	Collecte	OMR	1 038 147 €	17€	140€	11%	31%	
		Multimatériaux + carton	1 132 030 €	18€	248€	12%		
		Papier	13 999 €	0€	32€	0%		
		Verre	140 085 €	2€	51€	1%		
		Déchets alimentaires	138 241 €	2€	686€	1%		
		Déchèteries Fonct + Inv	582 988 €	9€	0€	6%		
	Transport	Multimatériaux	294 064 €	5€	70€	3%	12%	
		Déchets des Déchèteries	599 588 €	10€	10€	6%		
		OMR / Déchets industriels banals	235 178 €	4€	18€	2%		
	Traitement	Ferrailles	0€	0€	0€	0%	43%	
		Bois	11 110 €	0€	5€	0%		
		Gravats	26 897 €	0€	19€	0%		
		Centre de tri	1 281 072 €	20€	285€	13%		
		Enfouissement / Stockage	1 455 042 €	23€	340€	15%		
		Incinération OMR	1 009 666 €	16€	137€	10%		
		Compostage déchets verts	250 035 €	4€	52€	3%		
		Méthanisation Déchets alimentaires	0€	0€	0€	0%		
		Déchets dangereux	119 149 €	2€	587€	1%		
	TOTAL 2024			9 814 744 €	157€	328€	100 %	

- Traitement
- Charges de structure
- Prévention
- Précollecte
- Collecte
- Transport

Répartition des recettes



- Produits industriels
- Aides
- Soutiens
- Contributions

	TYPES DE RECETTES		€ TTC	€ TTC / hab	€ / Tonne	%	PARTS
Produits Industriels	Vente de matériaux	Matériaux des déchèteries	71 975 €	1,1€	74€	1%	8%
		Compost/refus criblage	2 061 €	0€	4€	0%	
		Energie (loyer panneaux solaires)	8 859 €	0,1€	/	0%	
		ELA	809€	0,0€	13€	0%	
		Acier	37 572 €	0,6€	202€	0%	
		Papier	44 644 €	0,7€	109€	0%	
		Aluminium	20 626 €	0,3€	568€	0%	
		EMR	145 069 €	2,3€	107€	2%	
		JRM + gros de magasin	80 356 €	1,3€	66€	1%	
		Verre	98 228 €	1,6€	36€	1%	
		Plastiques	111 748 €	1,8€	301€	1%	
	Loyer base vie		17 240 €	0,3€	/	0%	
Soutiens	Vente engins Plateforme		120 000 €	1,9€	/	1%	15%
	Composteurs, serrures bacs OM, gobelets		4 279 €	0,1€	/	0%	
	CITEO EMBALLAGES	Multimatériaux	1 207 721 €	19,3€	287€	13%	
	CITEO PAPIERS	Multimatériaux	106 153 €	1,7€	66€	1%	
	ECODDS	DMS déchèteries	9 106 €	0,1€	45€	0%	
Aides	OCAD3E	DEEE déchèteries	63 429 €	1,0€	108€	1%	2%
	ECOMAIISON	Mobilier Déchèteries	38 000 €	0,6€	32€	0%	
	OCAB	REP Déchèteries	150 000 €	2,4€	55€	2%	
Contributions	Investissement	Bacs, bornes, bennes	106 148 €	1,7€	4€	1%	73%
	Fonctionnement	Programme prévention...	64 046 €	1,0€	2€	1%	
	Aides à l'emploi	Contrats aidés	0€	0,0€	0€	0%	
	Redevance Incitative	Usagers	6 727 660 €	107,4€	225€	72%	
	Apports quai transfert	DIB	112 920 €	1,8€	202€	1%	
	CCSMS	BAV / BOUES	31 059 €	0,5€	/	0%	
	Déchets verts	Plateforme / transport Mittersheim	11 957 €	0,2€	9€	0%	
TOTAL 2024		Déchèteries	9 720 €	0,2€	/	0%	
			9 401 385€	150€	2 515€	100%	



ACCUEIL DES USAGERS

1 GESTION DES CONTRATS USAGERS 2024



1422

OUVERTURES DE CONTRATS



428

DÉMÉNAGEMENTS
INTRA-TERRITOIRES



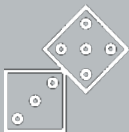
1155

CLÔTURE DES CONTRATS



348

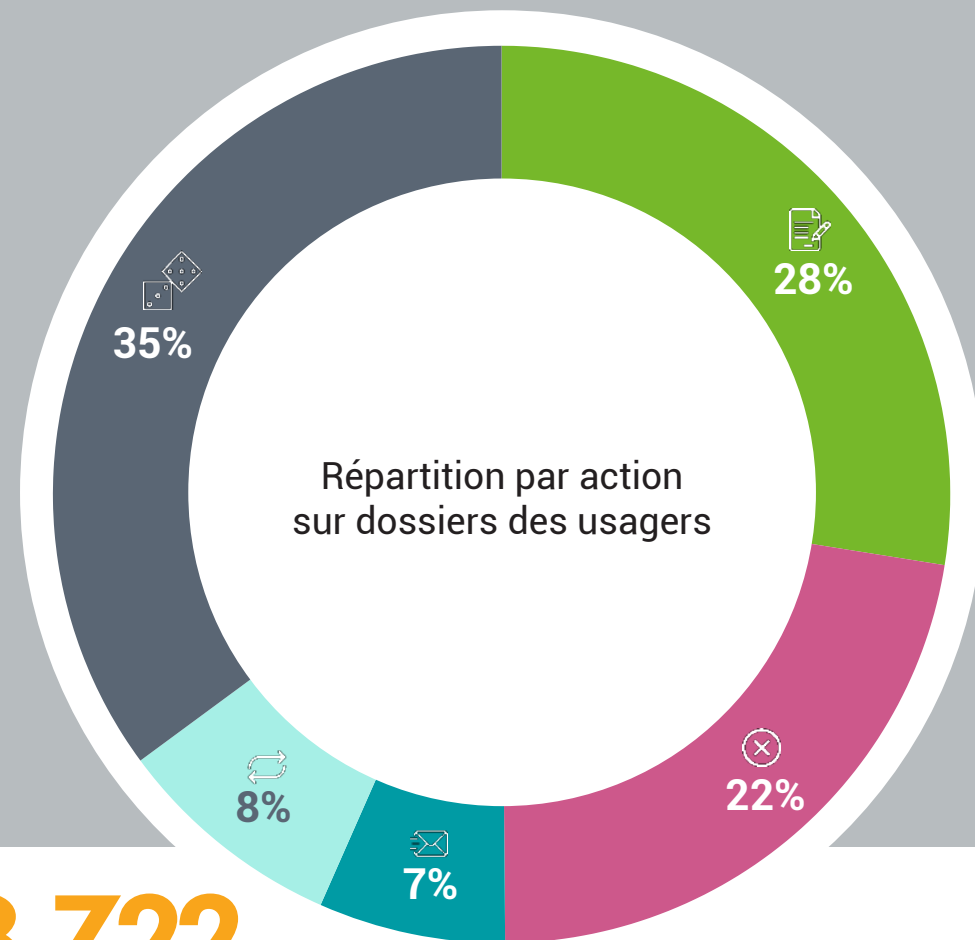
COURRIERS ENTRANTS
(réclamations, renseignements,
facturation,...)



1814

AUTRES DEMANDES

(modification taille du foyer ou de contrat /
Dotations bacs sanitaires / bacs maintenance)



5 167

TOTAL DE CONTRATS GÉRÉS

1 445

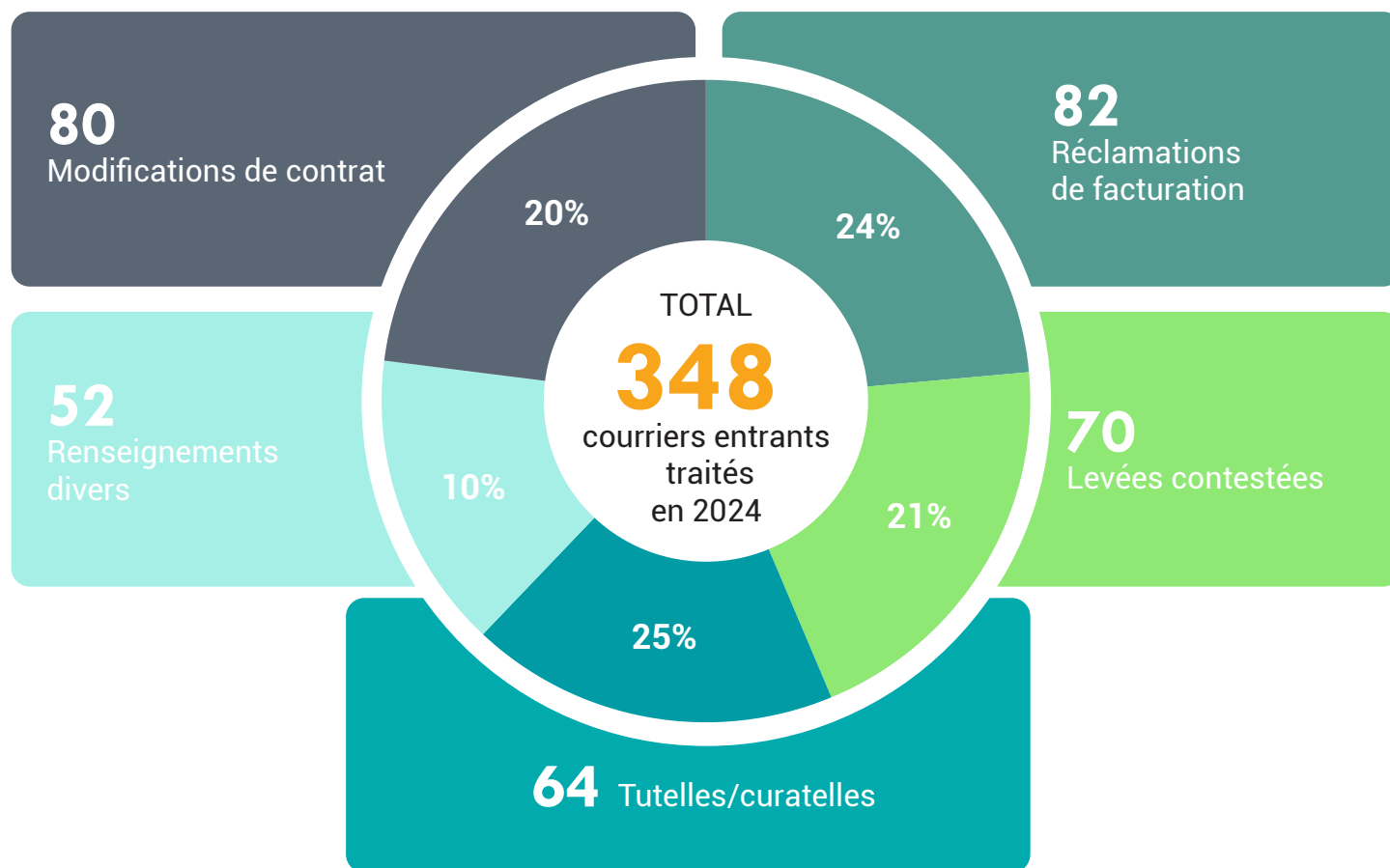
VISITES TOTALES

3 722

PROCÉDURES DÉMATÉRIALISÉES



Répartition des demandes par courrier



Demandes par mail



3 397
courriels reçus sur
l'adresse mail du
Pôle Déchets

367
courriels reçus depuis le compte en
ligne des usagers.

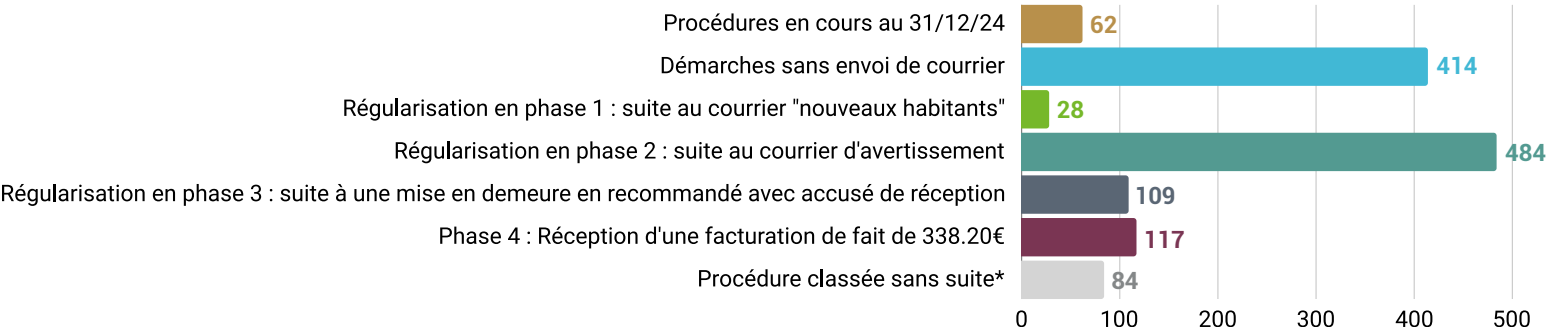
TOTAL
3 764
courriels entrants
traités
en 2024





PROCÉDURES NOUVEAUX HABITANTS 2024

Cette procédure correspond au suivi permettant d'identifier les nouveaux arrivants et de les inviter à s'enregistrer au service de collecte, en suivant une démarche définie.



1 214
procédures

1 152
dossiers régularisés

- Phase 1 :** Courrier de bienvenue et explication de la facturation.
- Phase 2 :** 1^{er} Courrier d'avertissement en cas de non-régularisation, avec alerte de facturation de fait (amende forfaitaire).
- Phase 3 :** Courrier de mise en demeure, la régularisation est réclamée sous 8 jours.
- Phase 4 :** L'usager doit payer une facturation de fait pour non-régularisation (amende forfaitaire).

Dossiers ayant nécessité une prise de contact par courrier pour les motifs suivants :



RÔLES 2024

Les mairies envoient une fois par an un fichier de recensement de leurs habitants au Pôle Déchets.

Sur 100 rôles envoyés, 55 communes ont fait un retour. Ces retours et contrôles permettent de disposer d'un fichier au plus juste (orthographe des noms, changement d'adresse, de propriétaire, décès...) et d'effectuer les démarches nécessaires par rapport au règlement de collecte (dotation de bac, modification de la taille du bac suivant le nombre de personnes au foyer, clôture...).

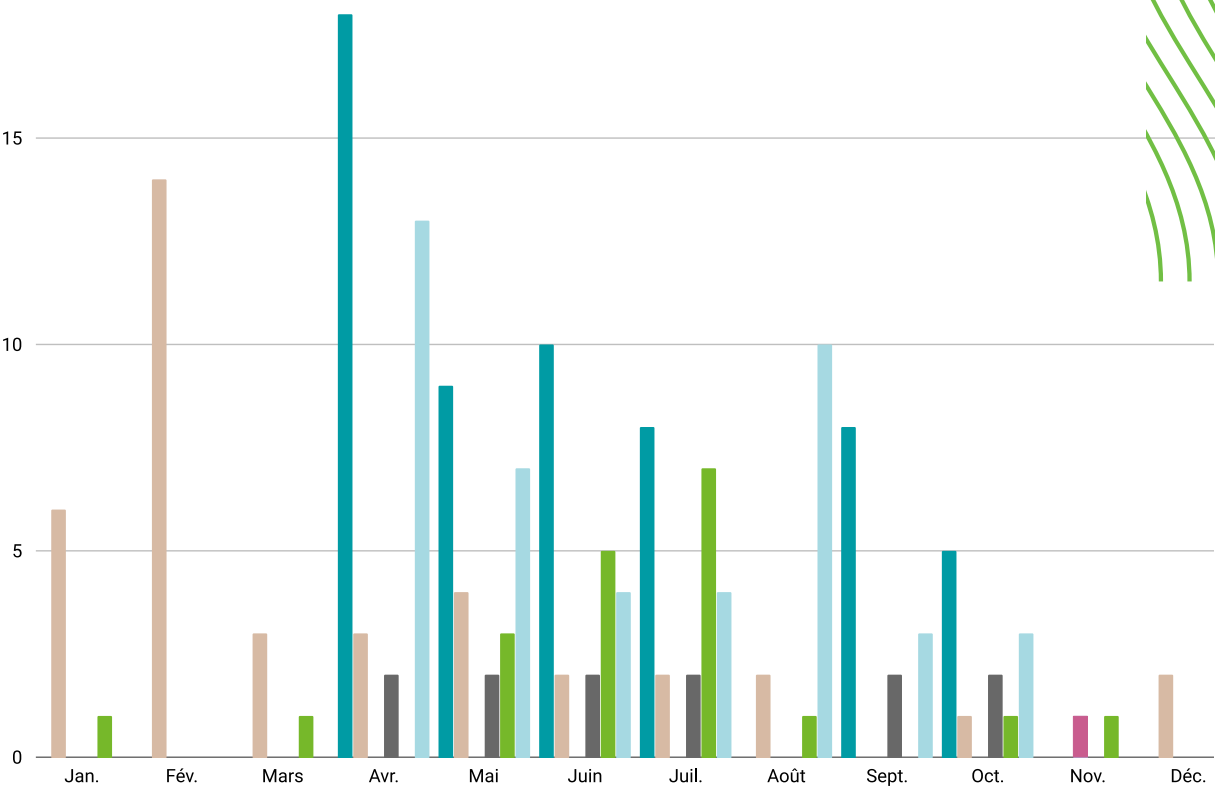
**GRÂCE À CETTE COLLABORATION
904 MODIFICATIONS ONT ÉTÉ SIGNALÉES :**

- 336 dossiers mis à jour par nos services
- 253 dossiers mis à jour par les usagers
- 120 usagers non-inscrits (procédure Nouveaux Habitants mise en place)
- 25 poubelles d'ordures mise en « Black Liste »
- 170 dossiers ont nécessité une prise de contact par courrier

	Mise à jour redevance	3
	Foyer passe de résidence secondaire à résidence principale	1
	Mise à jour de contrat	13
	Déménagement	3
	Augmentation du volume de bac	65
	Diminution du volume de bac	85
Total général		170

RAPPORT DE RÉGIE 2024

Répartition de la distribution des composteurs et des gobelets à l'année



- Composteur avec formation
- Composteur sans formation
- Bac à clé
- Composteur en bois
- Formation
- Contrats gobelets

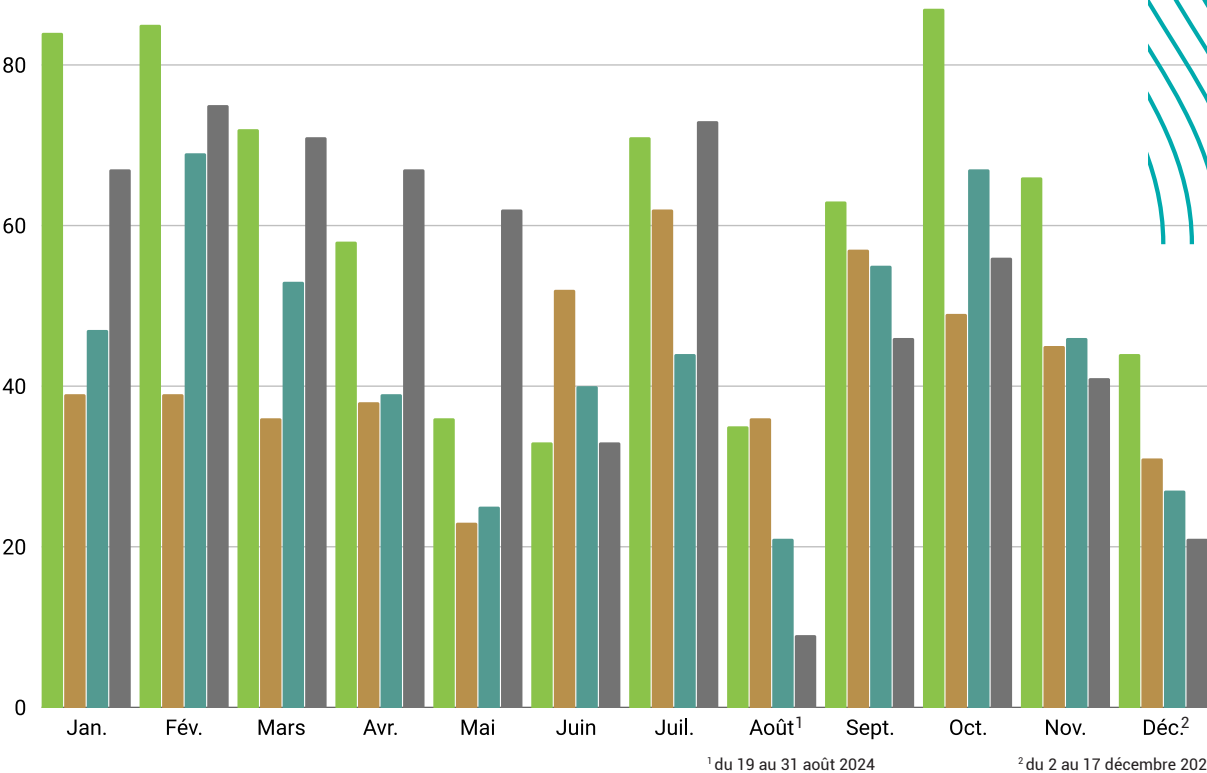


	 Composteur avec formation	 Composteur sans formation	 Bac à clé	 Composteur en bois	 Formation	 Contrats de gobelets	 Gobelet à l'unité
Janvier			6			1	76
Février			14			0	
Mars			3			1	60
Avril	18	13	3		2	0	
Mai	9	7	4		2	3	107
Juin	10	4	2		2	5	70
Juillet	8	4	2		2	7	154
Août		10	2			1	26
Septembre	8	3			2	0	
Octobre	5	3	1		2	1	10
Novembre				1		1	
Décembre			2			0	6
TOTAL	58	44	39	1	12	20	509

MOUVEMENTS DES BACS

Déplacements à domicile

2 395 déplacements totalisés pour l'année 2024



- Livraisons de bacs
- Retraits de bacs
- Remplacements bacs cassés et/ou livraisons de bacs de tri
- Échanges de bacs suite à une modification de la taille du foyer



	 Ouverture	 Clôtures	 Modifications	 Maintenance +tri
Janvier	84	39	47	67
Février	85	39	69	75
Mars	72	36	53	71
Avril	58	38	39	67
Mai	36	23	25	62
Juin	33	52	40	33
Juillet	71	62	44	73
Août	35	36	21	9
Septembre	63	57	55	46
Octobre	87	49	67	56
Novembre	66	45	46	41
Décembre	44	31	27	21
TOTAL	734	507	533	621

ACTIONS TERRAIN DES AMBASSADRICES DU TRI

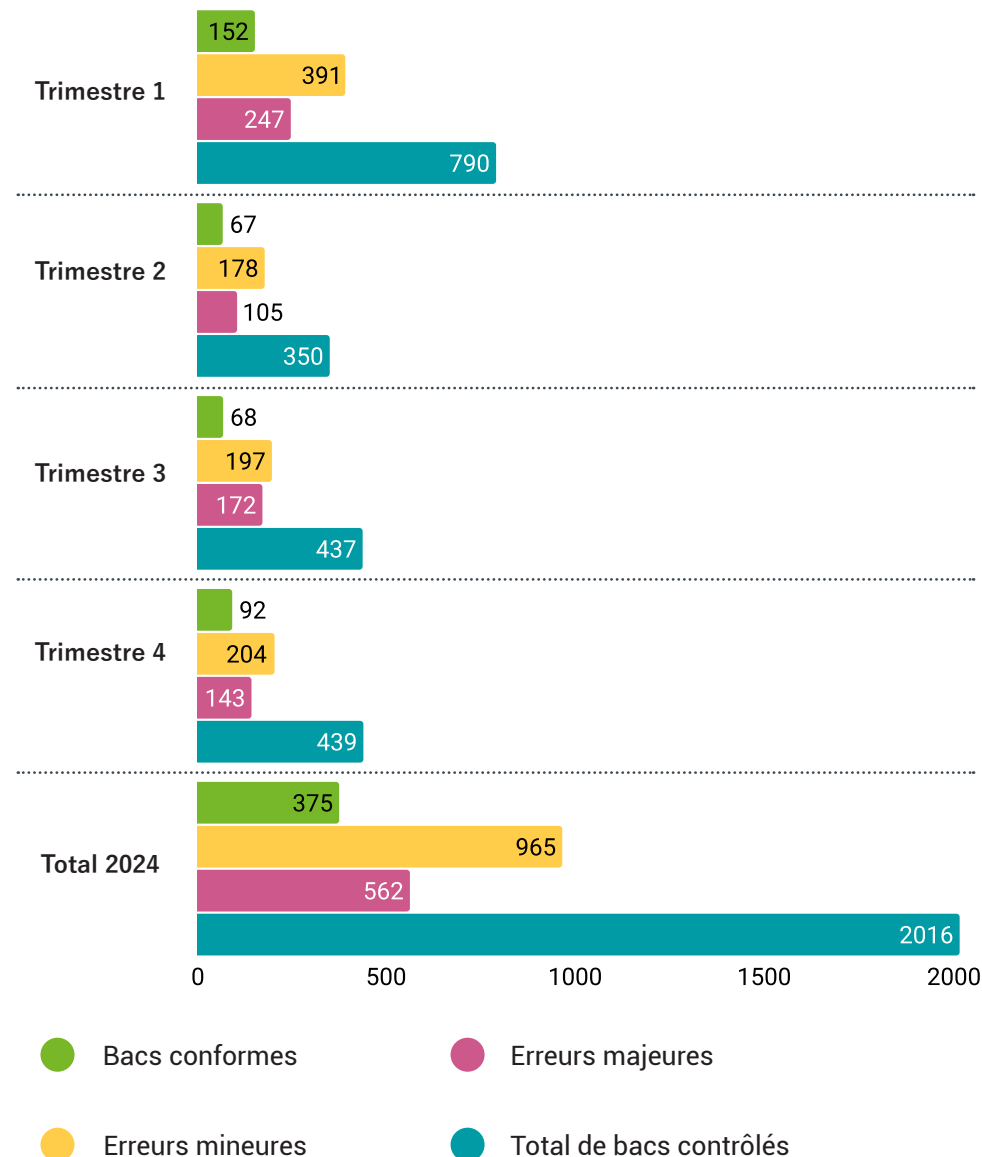


1. SUIVI DE COLLECTE

Les ambassadrices du Tri ont effectué pour l'année 2024 une campagne de contrôle des bacs de tri dans une majeure partie des communes du PETR.

À l'issue de cette vérification, 2016 bacs ont été contrôlés, 375 bacs étaient conformes aux consignes de tri, 965 comportaient des erreurs mineures et 562 bacs ont été refusé à la collecte pour erreurs majeures

Parmi les erreurs de tri, ont été trouvés dans les bacs : restes alimentaires, bois, ordures ménagères divers, mégots, masques chirurgicaux, textiles, etc..





2. SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC

Les ambassadrices ont mené une campagne de sensibilisation grand public sur le marché de Sarrebourg avec l'installation d'un stand d'information sur le tri des déchets.

Elles ont également recueilli les besoins des habitants et les ont guidés dans leurs démarches.



Dates d'intervention :

- Mardi 26 Mars 2024
- Mardi 23 Avril 2024
- Mardi 11 Juin 2024
- Mardi 16 Juillet 2024
- Mardi 26 Août 2024
- Mardi 10 Septembre 2024
- Mardi 01 Octobre 2024



3. ANIMATION DU WEEK-END

Fête des fleurs 28 Avril 2024

Stand de sensibilisation autour du compostage et des formations compost organisées par le service déchets du PETR.



Les jardins en Fête 25 Août 2024

- Stand de sensibilisation autour du compostage et des formations compost organisées par le service déchets du PETR
- Stand de sensibilisation au tri des déchets



Objectifs du Développement Durable 29 Septembre 2024

- Stand de sensibilisation déchets alimentaires, tri des déchets



4. DÉCHETS ALIMENTAIRES

- **250 abribacs à déchets alimentaires** ont été implantés en 2 phases sur le Pays de Sarrebourg.
- En parallèle de l'implantation, il a été organisé des distributions pour équiper les usagers d'un bio-seau et fournir les explications nécessaires à la bonne utilisation des nouvelles bornes.





5. INVESTIGATION

- Les ambassadrices ont effectué **2210 investigations** en contrôlant les adresses de **34 communes**.
- Ces enquêtes sur le terrain permettent de mettre en œuvre la procédure nouvel habitant et aide à la mise à jour de la base de données usagers et du fichier de facturation.
- **Dépôt sauvage** : des fouilles sont organisées avec les polices municipales de Sarrebourg et Phalsbourg. Ces actions permettent de maintenir la propreté des villes, de régulariser des usagers sans bacs ou badges et de verbaliser les incivilités.



6. SENSIBILISATION DES COLLECTIFS

- Les ambassadrices du Tri ont effectué sur l'année 2024 une campagne de sensibilisation en porte à porte dans certains logements en collectif.



- A l'issue de cette intervention, environ 450 logements ont été sensibilisés. Les conseillères Environnement ont fourni à chaque foyer les explications nécessaires aux bons gestes du tri en fournissant des guides comme la « réglette de tri » (photo ci-joint).
- L'affichage avec les extensions des consignes de tri a été mis en place dans les locaux dédiés aux poubelles.



7. INTERVENTION EN DÉCHÈTERIE

- Les ambassadrices du tri ont effectué différentes interventions sur des déchèteries.
- Sensibilisation aux déchets verts pour éviter le dépôt d'ordures ménagères, métaux et divers objets retrouvés qui endommagent le broyeur de la plate-forme de compostage.
- Sensibilisation aux déchets d'équipements électriques et électroniques.
- Sensibilisation et communication auprès des usagers sur le futur contrôle d'accès en déchèterie.





4. PÔLE AMÉNAGEMENT

Réserve de Biosphère de Moselle Sud

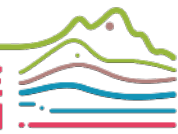
Projet Alimentaire Territorial

GAL Moselle Sud

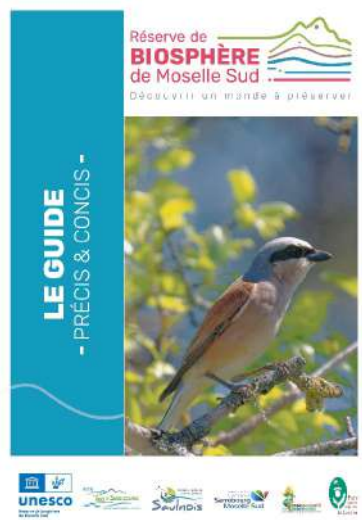
Schéma de Cohérence Territoriale

Réserve de Biosphère de Moselle Sud

Réserve de
BIOSPHERE
de Moselle Sud



SENSIBILISATION DES ÉLUS



Une brochure de présentation de la Réserve de Biosphère déposée dans les 138 mairies.

1 atelier de présentation du dispositif Communes Nature avec l'AERM, la Région Grand Est et l'association FREDON lors des conférences des maires.



2 700

Visites du site internet de la Réserve :
biosphere-moselle-sud.fr

2 457

Followers sur la page Facebook

INFORMATION ET SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC



330 élèves ont bénéficié de sorties scolaires, les sensibilisant sur les milieux humides et à la biodiversité des étangs réservoirs en partenariat avec le Centre Nature & Sport de Mittersheim.



La Réserve de Biosphère Moselle Sud était présente à la 27^{ème} édition du Festival Montier !

Une exposition de **80 m²** sur les trois entités paysagères (massif, étang et seille) a été créée et présentée au festival international de la photo animalière de Montier-en-Der comprenant :

1

- Malette pédagogique contenant 35 jeux pédagogiques, cette malette est disponible gratuitement sur réservation pour les acteurs de l'EEDD* du territoire.

2

- Conférences organisées
- 2 jours de formation effectués auprès de 10 acteurs de l'environnement

3

- Maquette
- Casques de RV
- Teasers vidéos

40

- Photos 360°

8000

- Personnes sensibilisées à cette expo qui sera mise à disposition du territoire et des Offices du Tourisme par réservation

*L'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable



ATLAS DE BIODIVERSITÉ COMMUNAL



- 3 réunions de concertation ont été organisées avec les équipes des collectivités et élus du territoire. En septembre 2024, un projet d'ABC des Canaux de Moselle Sud a été retenu par l'Office Français de la Biodiversité sur appel à projets national, il débutera en janvier 2025 pour 40 mois d'inventaires et de sensibilisation environnementale sur 10 communes pour un budget de dépenses de 171 776€ et un montant de subventions de 137 420,80€.

JOURNÉE DE LA BIOSPHÈRE



- « Déclic'Adaptation » est une conférence scientifique grand public qui s'est tenue le 4 novembre 2024 à Lagarde. Elle a été animée par les *Ateliers de la Fresque du Climat* sur le thème du changement climatique et a rassemblé 53 habitants du territoire.

CONSEIL SCIENTIFIQUE



- Un premier atelier organisé le 8 mars a réuni 33 scientifiques des universités de Lorraine, Metz et Strasbourg pour préfigurer un futur conseil scientifique. Un catalogue de recherche a été écrit pour servir de plan d'action du futur conseil ; Un second atelier de travail et d'inauguration a été programmé en mars 2025.

AIRES TERRESTRES ÉDUCATIVES



- 16 ateliers pour 160 élèves ont été co-organisés pour un total de 10 sorties sur le terrain.
- 2 aires terrestres éducatives ont été co-encadrées en conventionnement avec la Maison du Clément : l'ATE de Vasperviller avec le collège de Lorquin et l'école de Hermelange et l'ATE de Réchicourt-le-Château avec le collège de Moussey et les écoles élémentaires de Moussey et de Réchicourt-le-Château.
- 1 nouvelle Aire Terrestre Éducative a été labellisée avec une classe de l'école élémentaire de Pons Saravi à Sarrebourg.
- 1 nouvelle aire terrestre éducative est à l'étude à Phalsbourg (collège de Erckmann-Chatrian ou collège privé) pour 2025.
- L'objectif de la réserve est d'adosser 1 ATE pour chaque collège. Pour cela, 1 réunion de présentation du dispositif et des conditions de réussite a été organisée à destination de tous les collèges du territoire et a réuni 20 participants. Plus de 250 élèves ont été sensibilisés par la réserve de biosphère en 2024.

LIFE BIOSPHER'ADAPT



- Le programme de la RBMS dans le cadre du projet LIFE BIOSPHER'ADAPT a été retenu par l'Europe pour une période de 5 ans.
- 1 agent sera recruté spécifiquement pour porter le programme.

COOPÉRATION INTERNATIONALE



- Des coopérations ont été nouées (Réserve de biosphère de Minett au Luxembourg et Réserve de l'île de Maio au Cap Vert) et des partenariats durables avec l'Office Français de la Biodiversité ont été forgés pour le développement des ATE à l'international.



Projet Alimentaire Territorial



En 2020, le PETR du Pays de Sarrebourg a fait le choix d'élaborer un **Projet Alimentaire Territorial** ayant pour objet de valoriser l'agriculture locale, de développer une alimentation de qualité, de proximité et accessible à tous. Un diagnostic a été réalisé ainsi que des ateliers de concertation entre 2020 et 2021. Ils ont donné lieu à un plan d'actions avec l'identification d'actions mûres. Ce projet a été reconnu PAT de niveau 1 « émergent » le 15 mars 2021.

RÉALISATIONS

L'année 2024 a permis la réalisation des actions suivantes :

- **L'obtention de la labellisation de niveau 2 pour 5 ans (2024-2029) :**

La labellisation du PAT du Pays de Sarrebourg de niveau 1 avait été obtenue en 2021 pour une durée de 3 ans. Ainsi, une demande de labellisation niveau 2 a été déposée auprès du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. La reconnaissance de ce niveau 2 a été obtenue **le 14 mars 2024 pour une durée de 5 ans.**

Le plan d'action permet de définir les objectifs pour les 5 années à venir.

Ces derniers s'appuient sur la concrétisation des

4 actions mûres :

- La poursuite du travail engagé avec la restauration collective tant sur le respect de la commande publique, que de la loi EGALIM* ou encore de sensibilisation des mangeurs.
- La valorisation laitière avec l'association des producteurs laitiers
- La filière poissons d'étang avec le besoin d'un outil de transformation mutualisé
- L'accessibilité des produits alimentaires notamment locaux.

D'autres axes de travail ont également été identifiés :

- Le maraîchage :
- Les vergers
- La préservation des terres à enjeu pour le PAT
- La création d'un réseau d'éco-acteurs s'engageant dans l'agroécologie sur le territoire de la Réserve de Biosphère Moselle Sud
- L'accompagnement du développement d'outils de transformation sur le territoire comme une légumerie ou une conserverie ;
- La communication et la sensibilisation que ce soit en restauration collective (scolaire) mais également auprès des habitants.
- La lutte contre la précarité alimentaire
- La lutte contre le gaspillage alimentaire

* La loi EGALIM est une loi adoptée en 2018 pour soutenir le revenu des producteurs, rééquilibrer les relations commerciales agricoles et garantir une alimentation saine, durable et accessible à tous.



Au terme des 5 ans de labellisation, un bilan devra être fait et une demande de reconduction de cette reconnaissance pourra être faite.

L'année 2024 a également permis de voir le jour à un projet d'envergure pour le territoire : **la création d'un pôle agroalimentaire**. Forte des travaux et études précédents menés sur la pisciculture, la restauration collective, la filière lait, les points de vente et habitudes de consommation sur le territoire, mais aussi d'une maturation des différents axes au même moment, le PETR a fait le choix de lancer une étude de faisabilité technique économique et juridique concernant la création d'un tel outil. Ce pôle agroalimentaire regroupe un grand nombre d'actions visées par la PAT et permettra de répondre aux besoins de différents acteurs du territoire pour à terme favoriser l'approvisionnement local et la consommation locale. Le besoin initial concernant ce pôle serait :

- **D'une cuisine centrale pour 4 EHPAD
(La Charmille, Sainte-Véronique, St Christophe, Les Jardins)**
- **D'un atelier de filetage pour la pisciculture**
- **D'une légumerie**
- **D'une conserverie**
- **De stockage**
- **De logistique amont et aval**

En outre, ce pôle serait situé à proximité immédiate de l'abattoir, permettant un travail commun notamment sur l'approvisionnement. Un tel projet constitue une pierre angulaire du PAT qui aura non seulement des retentissements sur notre territoire mais également au-delà. L'étude a débuté au second semestre 2024 et se poursuivra au premier semestre 2025.

Cette étude est constituée par les 4 phases ci-jointes :



Deux déplacements du prestataire ont été réalisés durant cette année afin de rencontrer les différents acteurs et calibrer le besoin. Ce travail a également permis d'approfondir les relations et le travail avec les différents acteurs que sont l'abattoir, les pisciculteurs, les EHPAD et l'ESAT.

Le rendu final de l'étude interviendra en 2025.

Un travail notamment sur la restauration scolaire et périscolaire a été initiée afin d'établir un tour d'horizon des différents fonctionnements présents sur le territoire. Ce travail sera poursuivi sur le début de l'année 2025 pour permettre ensuite d'en présenter les grandes caractéristiques et propositions d'actions.



Plantation de 12 arbres fruitiers sur 23 dans le verger des Jardins de la Providence à Saint-Jean-de-Bassel, dans le cadre de l'opération « Parrainez un arbre », menée par l'ASSAJUCO EMMAÛS en 2024.



Un atelier ludique de plantation sur un stand, lors de la Journée Européenne du Développement Durable en 2024.

Un travail sur des moyens de sensibilisation a été mené avec la création d'un certain nombre d'outil pour travailler sur les thématiques comme la saisonnalité, les familles de fruits ou légumes... Ils ont notamment pu être testés lors de l'événement organisé autour des Objectifs de Développement Durable où ils ont rencontré un franc succès tout comme un atelier de plantation de plants.

Travail de présentation/représentation du PAT : plusieurs présentations du PAT ou d'actions spécifiques ont été faites dans des instances tant locales que nationales : comité local de cohésion des territoires, France PAT, CRALIM, Réseau PAARTAGE....Une collaboration étroite avec les autres programmes portés par le PETR et les Communautés de Communes est également réalisé : la Réserve de Biosphère, le SCOT, Plan Climat, CLS, Plan Herbe...



GAL Moselle Sud



Le programme LEADER 2014/2022 du GAL Moselle Sud est porté par le PETR du Pays de Sarrebourg, la Communauté de communes du Saulnois et le Parc Naturel Régional de Lorraine. Cette programmation a été prolongée jusqu'au 30 juin 2024.

La démarche LEADER (Liaisons Entre Actions pour le Développement de l'Economie Rurale) est un programme européen de développement rural consacré au financement des projets innovants dans les zones rurales. La subvention allouée provient du FEADER (Fonds Européen Agricole de Développement Rural). L'équipe technique et les membres du GAL ont pour vocation à être au plus près des porteurs de projets privés et publics pour les accompagner dans leurs démarches.

ANNÉE 2024 AU GAL MOSELLE SUD :

Entre clôture du programme 2014/2022 et lancement du programme 2023/2027

L'année a été principalement consacrée à la fin de gestion du programme 2014/2022, tous les dossiers de demande d'aide devaient être finalisés au 30/06/2024.

Pour tout dossier, un comité technique se réunit afin d'échanger sur les différents projets déposés au GAL et émettre un avis d'opportunité. Cette étape est obligatoire pour que les dossiers soient présentés aux membres du Comité de programmation.

Deux Comités de Programmation ont eu lieu en 2024 (les 4 et 23 avril).

Au total 22 dossiers ont été programmés pour un montant total de 601 656.47 euros de subventions. Parmi ces dossiers, 9 ont été payés en 2024, le reste sera soldé courant 2025.

Bénéficiaire	Projet	Montant FEADER payé
Monsieur Thierry BARANT	Création du gîte La Bridolée	44 999.10 €
M et Mme Lambert	Création d'un gîte de tourisme au Prieuré de Viviers	49 999.14 €
EARL La Cantera	Couverture carrière La Cantera	40 000.00 €
Commune de Vic sur Seille	Exposition nationale Louis de Funès	50 000.00 €
Communauté de communes du Saulnois	Amélioration de la signalétique du Saulnois	11 154.42 €
Parc naturel régional de Lorraine	Animation du GAL Moselle Sud 2022	19 604.83 €
PETR du Pays de Sarrebourg	Gestion du GAL Moselle Sud 2022	9 838.04 €

L'année 2024 a également été dédiée au lancement de la nouvelle programmation LEADER 2023/2027. Le territoire conserve sa dynamique, puisqu'une quarantaine demandes d'aides ont été enregistrées au GAL. Les thématiques sont diverses et concernent aussi bien le tourisme, les services, la culture que l'alimentation locale.

La fin du programme 2014/2022 a imposé à l'équipe technique d'adapter leur temps de travail et de clôturer les derniers dossiers afin de respecter les délais. Néanmoins, les nouveaux porteurs de projets ont été accompagnés dans l'élaboration de leur dossier de demande d'aide et des rendez-vous ont été assurés tout au long de l'année. De plus, les porteurs ayant un dossier complet ont pu d'ores et déjà déposer leur demande d'aide.

Bénéficiaire	Projet	Montant FEADER payé
PETR du Pays de Sarrebourg	Animation du GAL Moselle Sud 2023	3 132.12 €
PETR du Pays de Sarrebourg	Gestion du GAL Moselle Sud 2023	19 462.04 €
GAEC Mariembourg	Amélioration d'une infrastructure permettant d'accueillir du public	27 000.00 €
Club Vosgien du Pays de Phalsbourg-Lutzelbourg	Equipements 2024 et 150 ^e anniversaire	9 222.66 €
Chambre d'agriculture de la Moselle	Campagne de communication : encourageons la consommation de produits fermiers du territoire Moselle Sud	26 665.75 €
SARL Andrianne	Extension du Camping de La Tuilerie	27 000.00 €
Auberge du Tannenheim	Rénovation de l'Auberge du Tannenheim	34 894.98 €
SAS La Nuit des Sens	Construction du Gîte La Nuit des Sens	50 000.00 €
Mme Emeline Dufrennoy	Ecogîte rural Les Métairies	50 000.00 €
Association Les Amis de Saint Ulrich	2023 – Un Festival Hors Les Murs	30 777.57 €
Association du Chemin de Fer Forestier d'Abreschviller	Réparation de la chaudière de la locomotive à vapeur Mallet	40 000.00 €
Brasserie Saint Livier	Augmentation de la capacité de la brasserie	26 879.94 €
Communauté de communes du Saulnois	Création d'une application numérique pour développer le tourisme	5 749.86 €
Communauté de communes du Saulnois	Organisation de la Première Journée des Paysages et de la Biodiversité du Saulnois	2 976.92 €
Parc naturel régional de Lorraine	Animation du GAL Moselle Sud 2023	22 299.08 €
	TOTAL FEADER :	601 656.47€



**CLUB VOSGIEN DU
PAYS DE PHALSBURG-LUTZELBOURG
EN AVRIL 2024**

150 ans du Club Vosgien de Phalsbourg Lutzelbourg



**ASSOCIATION DU CHEMIN DE FER
FORESTIER D'ABRESCHVILLER**

Réparation de la chaudière de la
locomotive à vapeur Maller



EARL LA CANTERA

Couverture de la carrière



M. THIERRY BARANT

Création du gîte La Bridolée
à Lorquin



SCI LOUFRAMAX

Rénovation du Restaurant du Rocher
de Dabo (La Chouette d'Or)

Schéma de Cohérence Territoriale



RÉUNIONS COMMISSION « SCOT »

AVRIL 2024

1

Schéma Directeur des Energies Renouvelables : Prise de contact avec Madame Marie BOUEIL – AEC Energie et Climat

2

Accueil de Alexis WENNER, Stagiaire au sein du PETR
Etudiant en BUT « Villes et territoires durables » - Lille

3

Révision du SCoT

4

Plan de paysage : Lancement de la co-construction de la candidature

5

Etude CEREMA sur la gestion du foncier économique à l'ère du ZAN

JUILLET 2024

1

Examen du projet d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental de la Commune de HOMMERT :
Présentation du projet par Gayannée ZEHREN, Département de la Moselle et Jean LEFEBVRE, Adjoint au Maire de HOMMERT

2

Modification simplifiée du SCoT
Réécriture de l'orientation 3.8 du Document d'Orientation et d'Objectifs : Tendre vers un territoire à énergie positive

3

Exposition Terre-Terrain-Territoire
Définition de l'itinéraire de l'exposition & Animation autour de l'exposition : Proposition d'accompagnement par SOL et CO

4

Retour suite au Séminaire de concertation sur la méthodologie de territorialisation du ZAN – 19 juin 2024 à Metz

5

Bilan de l'artificialisation des sols à réaliser d'ici le 22 août 2024

6

Schéma Directeur des Energies Renouvelables : point d'avancement

7

Rencontres Nationales des SCoT du 28 au 30 août 2024 à ARRAS



CAP VERS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'élaboration d'un Schéma Directeur des Energies Renouvelables

Afin de répondre aux enjeux de transition énergétique, un Schéma Directeur d'Energies Renouvelables (SDEnR) a été engagé en parallèle à la procédure de modification simplifiée du SCoT.

Ce schéma a pour objet de doter le Pays de Sarrebourg d'un document stratégique, visant à structurer le développement d'énergies renouvelables sur le territoire, en cohérence avec la loi portant Accélération de la Production d'Energies Renouvelables (loi APER) du 10 mars 2023 et le SCoT modifié.

Ce schéma s'accompagne d'une évaluation environnementale, qui traduit l'attention particulière portée à la cohérence entre les objectifs fixés en matière de développement d'énergies renouvelables selon le potentiel réel du territoire et en tenant compte des enjeux environnementaux et paysagers. Il s'agissait par ailleurs de répondre à la demande de la Mission Régionale de Autorité environnementale, exprimée dans son avis conforme transmis dans le cadre de la consultation du projet de modification du SCoT.

L'élaboration du schéma a été confiée à deux bureaux d'études, AEC ENERGIE-CLIMAT pour le volet énergétique et BIOTOPE pour le volet environnemental et paysager.

Le comité de pilotage mis en place dans le cadre de ce schéma et rassemblant un large panel d'acteurs (communautés de communes et communes, services de l'Etat, Région Grand Est, Chambre d'Agriculture, Parc naturel régional de Lorraine, Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine, Lorraine Energies Renouvelables, ENEDIS, RTE, Conseil de développement, etc.) s'est réuni le 23 mai 2024 pour lancer les travaux qui ont consisté à :

- Réaliser un diagnostic énergétique du territoire du Pays de Sarrebourg ;
- Construire une stratégie de développement d'énergies renouvelables basée à partir d'un exercice de prospective s'appuyant sur les scénarii de l'ADEME. Cette prospective alimentera une ébauche d'un plan d'actions.
- Traduire cartographiquement les résultats de cette stratégie et les perspectives définies ;
- Effectuer l'analyse des incidences de ce schéma au regard des enjeux environnementaux et paysagers.

Avec le soutien financier de l'ADEME et de l'Union Européenne via le programme LEADER du GAL Moselle Sud. Une action financée par le PETR du Pays de Sarrebourg, via la contribution de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud et de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg.



Le PETR a pleinement souhaité associer les communes dans la démarche :

- D'une part à travers le questionnaire qui leur a été adressé, afin de réaliser, à l'échelle communale, un état des lieux en matière de développement d'énergies renouvelables et apporter ainsi le plus d'éléments possibles au diagnostic énergétique du territoire du Pays de Sarrebourg.
- D'autre part, à travers les ateliers organisés par secteur les 25 et 26 septembre 2024, à Rhodes pour le Pays des Etangs, Imling pour le secteur Plaine et Plateau, Lutzelbourg pour les Vosges sud-mosellanes.

Ces réunions communales se sont articulées autour :

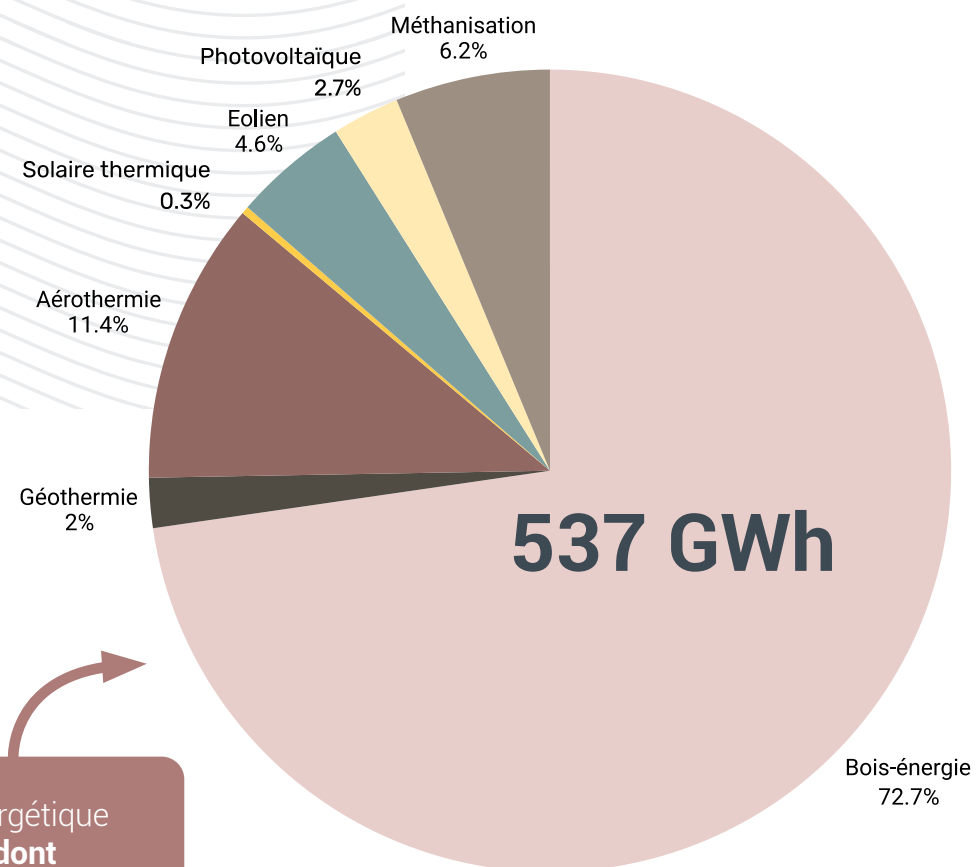
- Des enjeux de la transition énergétique et enjeux propres à chaque filière d'énergie renouvelable locale ;
- Du bilan des premiers éléments du diagnostic énergétique du territoire, intégrant les données statistiques existantes et les contributions des communes à travers les questionnaires.
- D'échanges sur les Zones d'Accélération des Energies renouvelables (ZAE nR) pour s'appuyer sur le travail réalisé par les communes, en lien étroit avec les communautés de communes (Sarrebourg Moselle Sud et Pays de Phalsbourg) concernant la cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables (conformément à la loi APER).

Balance énergétique 2022 du PETR du Pays de Sarrebourg



Une consommation énergétique actuelle de **2 578 GWh**, dont **537 GWh** provenant de la production d'énergies renouvelables, principalement du bois-énergie (72,7%).

Les éléments constituant les échanges et les débats ont reflété la diversité de l'état des lieux énergétique du territoire, des potentiels en matière de développement d'énergies renouvelables et des enjeux environnementaux, patrimoniaux et paysagers à prendre en compte. En prenant 2022 comme année de référence, l'état des lieux énergétique du territoire du Pays de Sarrebourg révèle que 3 secteurs d'activités concentrent 85% des consommations énergétiques avec le poids important de l'industrie (32 %) (contre 18% à l'échelle de la France), puis à part quasi égale, le résidentiel et le transport routier avec respectivement 27% et 26%.

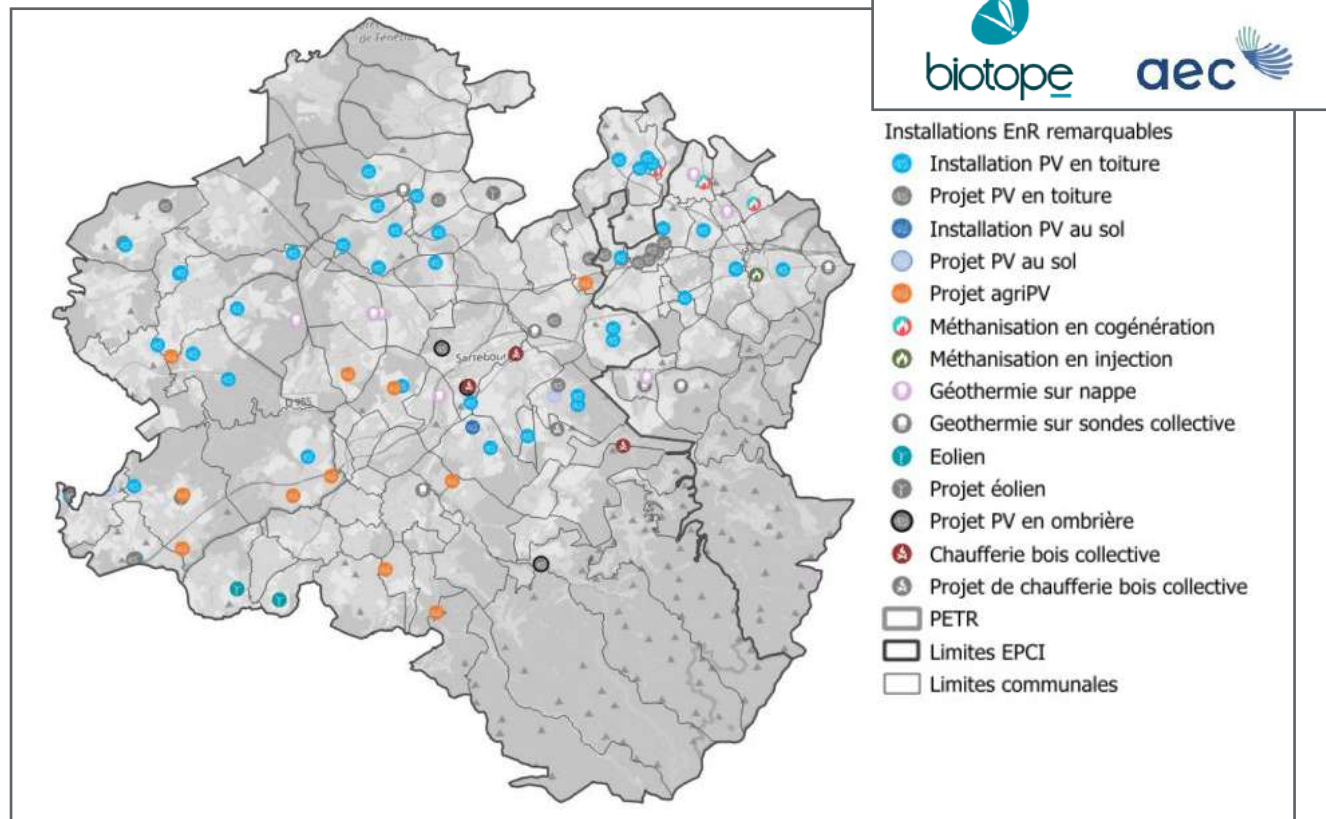


Détail de la production d'énergies renouvelables

ÉTAT DES LIEUX DES PRODUCTIONS ÉNERGÉTIQUES DU TERRITOIRE

Localisation des installations et projet EnR&R*

*Énergies renouvelables et de récupération



Suite à ces réunions communales, le Comité de Pilotage s'est réuni en octobre 2024 où ont été présentés l'état des lieux et le profil énergétiques du territoire du Pays de Sarrebourg, permettant de montrer d'une part les consommations énergétiques par secteur d'activité et par filière énergétique, d'autre part les potentiels de productions énergétiques par type d'énergie renouvelable (voir synthèse en annexe). Le diagnostic a également révélé les différents enjeux à prendre en compte au travers d'une matrice appelée « matrice de priorisation des enjeux » permettant d'identifier, au regard des potentiels existants, les zones interdites réglementairement, les zones d'enjeu à impact fort et moyen, de préférence à éviter selon le degré de l'enjeu, puis les zones sans enjeu et d'opportunité.

Ce deuxième comité a clôturé la première étape de la démarche d'élaboration du Schéma Directeur de Développement d'Energies Renouvelables, correspondant à la réalisation du diagnostic énergétique ; les travaux devant se poursuivre en 2025.

MODIFIER LE SCOT POUR LE RENDRE COMPATIBLE AVEC LA LOI PORTANT ACCELÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

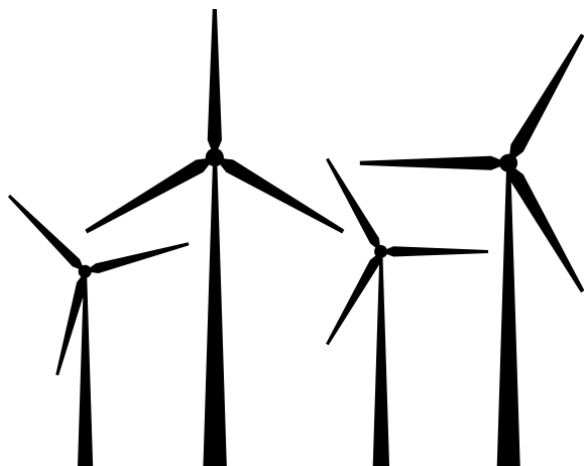
Rappel :

- Un SCoT approuvé le 7 février 2020 et rendu opérationnel en juillet 2020
- Une procédure de modification simplifiée lancée en juin 2023

OBJECTIFS DE LA PROCÉDURE :



- Supprimer l'interdiction d'installation de panneaux photovoltaïques sur terrains en exploitation agricole
 - Proposer, au regard de cette suppression, une réécriture de l'orientation 3.8 du DOO « Tendre vers un territoire à énergie positive », afin de rendre le SCoT compatible aux dispositions de la loi portant accélération de la production d'énergies renouvelables et du cadre législatif à venir en matière d'énergies renouvelables.
- Conséquence : Procéder à une réécriture de l'orientation 3.8 du Document d'Orientation et d'Objectifs : « Tendre vers un territoire à énergie positive ».



Juin – juillet 2024
Élaboration du dossier de saisine avec première analyse de l'état initial de l'environnement du SCoT dans l'attente d'une analyse complète réalisée dans le cadre du Schéma Directeur des EnR*

Octobre – décembre 2024
Finalisation de la procédure

*Energies renouvelables



RAPPORT LOCAL DE SUIVI DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Le rôle du SCoT : « Observer pour suivre l'évolution du territoire »

Pour la première fois en 2024, les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dotés d'un document d'urbanisme devaient établir un **rapport local de suivi de l'artificialisation des sols**.

- Loi du 22 août 2021 dite loi « Climat et Résilience » complétée par la loi du 20 juillet 2023 : objectif : Atteindre le « zéro artificialisation nette » en 2050.
- Objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur 2021-2031 par rapport à la décennie précédente (2011-2020).
- Période 2021-2031 : trajectoire mesurée en « Consommation d'espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (NAF), définie comme « la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné ».
- A partir de 2031 : trajectoire mesurée en artificialisation nette des sols, définie comme « le solde de l'artificialisation et de la désartificialisation des sols, constatées sur un périmètre et sur une période donnés ».
- Le bilan de la consommation d'espaces NAF et l'artificialisation nette des sols se calcule à l'échelle d'un document de planification (comme le SCoT) ou d'urbanisme.

Qui doit établir ce rapport ?

- Les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale), dotés d'un document d'urbanisme.
- A réaliser au minimum tous les 3 ans, l'année 2024 étant la première année suite à la loi Climat et Résilience.

Le rôle du SCoT

Obligation d'assurer un suivi de la consommation d'espaces NAF et de l'artificialisation des sols, notamment à travers la mise en place d'un observatoire.

Août-septembre 2024

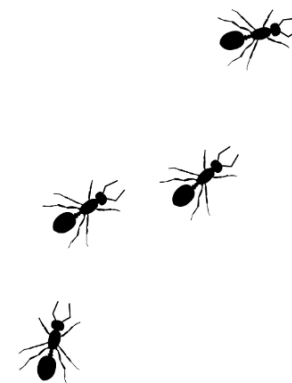
Réalisation d'un rapport comportant un bilan complet de la consommation foncière en prenant en compte à la fois la période de référence de la loi Climat et Résilience, celle du SCoT (dans l'attente de sa révision), ainsi que des objectifs en matière d'enveloppes foncières, commune par commune, pour chacune des communautés de communes, vocation par vocation (habitat, activité, route, ferré)

Remarque

Le rapport du SCoT a été réalisé dans le cadre d'un suivi, hors dispositions qui s'appliquent aux communes ou aux établissements publics de coopération intercommunale. Les syndicats mixtes étant quant à eux des établissements publics de coopération locale.

Ce rapport établi par le SCoT n'en reste pas moins un outil d'observation de la consommation foncière, permettant d'alerter.

Les objectifs d'enveloppes foncières seront déclinés par la Région Grand Est via le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) en cours de modification.



EXPOSITION TERRE, TERRAIN, TERRITOIRE : « CHANGER DE REGARD SUR LES SOLS, UNE AUTRE LECTURE DU TERRITOIRE »

TERRE TERRAIN TERRITOIRE

Changer de regard sur les sols
Une autre lecture du territoire



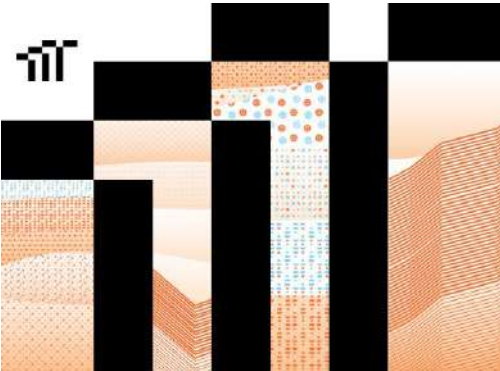
Exposition

Commune	Lieu	Période	Téléphone
SARREBOURG	Médiathèque P. Messmer	Du 23 déc. 24 au 15 fév. 25	03 87 03 28 52
ST JEAN DE BASSEL	Tiers lieu du Couvent	Du 18 au 25 février 2025	03 87 03 00 57
MITTERSHEIM	Centre Nature et Sport	Du 03 au 27 mars 2025	06 16 74 44 61
PHALSBURG	Médiathèque M. Lévy	Du 02 au 29 avril 2025	03 87 24 63 69
DABO	Espace Léon IX	Du 1er au 04 mai 2025	06 23 69 90 60
SARREBOURG	Collège Mangin	Du 05 au 16 mai 2025	03 87 17 94 00

Pour les visites commentées : Uniquement sur RV 06 37 99 61 46

Une exposition

- Conçue par ANMA Architectes Urbanistes en partenariat avec la Fondation d'entreprise ANMA
- Produite par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement Rhône Métropole
- Organisée sur le territoire par le Pôle d'Équilibre, Territorial et Rural du Pays de Sarrebourg.











Un outil de sensibilisation à la multifonctionnalité des sols dans le cadre des transitions territoriales.

Le 20 novembre 2024, le Pays de Sarrebourg a accueilli l'exposition « Terre, Terrain, Territoire » **présente sur le territoire jusqu'au 19 mai 2025**, conçue par ANMA Architectes Urbanistes, avec le soutien de la Fondation d'entreprise ANMA et produite par le CAUE Rhône Métropole. Cette initiative s'inscrit dans un contexte européen où la notion de préservation des sols est en réflexion.

Une exposition itinérante conçue et mise à disposition par l'agence parisienne

ANMA

OBJECTIFS DE L'EXPOSITION :

L'exposition vise à modifier notre perception des sols, souvent réduits à leur valeur foncière. Elle met en lumière leurs valeurs écologiques et services rendus : rétention d'eau, stockage de carbone, fertilité, réservoirs de biodiversité. Elle interroge la relation entre la terre (écologique), le terrain (économique) et le territoire (politique et stratégique), en lien avec les enjeux du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), de la planification urbaine et du changement climatique. Le Pays de Sarrebourg s'engage dans des projets structurants : révision du SCoT, Projet Alimentaire Territorial, Réserve de Biosphère Unesco, Schéma Directeur des énergies renouvelables. L'exposition constitue un levier pour intégrer la question des sols vivants dans ces dynamiques.

Avec le soutien financier de l'ADEME

Une action financée par le PETR du Pays de Sarrebourg, via la contribution de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud et de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg

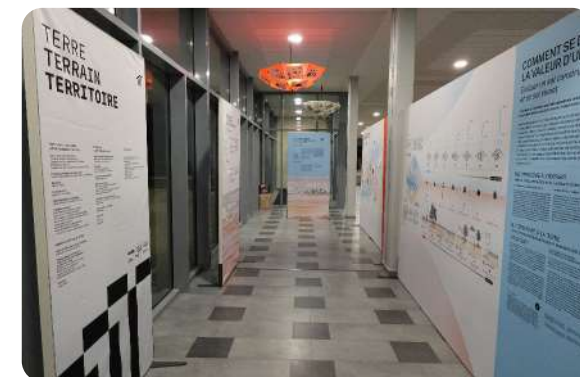




Le vernissage de l'exposition, organisé le **10 décembre 2024** au sein de la Galerie LAC du collège des 2 Sarre de Lorquin, suivi le même soir d'une conférence-débat animée par Mélusine HUCAULT de l'ANMA, présageait un vaste programme d'animations envisagé pour 2025 autour de cette exposition.



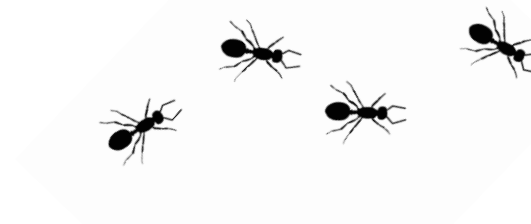
Ouvert à tous, ce programme visait à traduire le message de l'exposition non seulement à travers le langage des architectes-urbanistes, mais aussi à travers une pluridisciplinarité de langages, afin de rendre le message de l'exposition accessible à chacun, compréhensible, percutant, à destination d'un public diversifié : décideurs en matière d'aménagement du territoire tels les élus, membres de l'Education Nationale à travers notamment leurs professeurs, animateurs et éducateurs à l'environnement, membres associatifs ou médiateurs culturels, élèves, grand public.



D'où le programme varié qui en a été élaboré, marqué de conférences-débats, séminaire des maires, café littéraire, journées de formation, ateliers découverte des sols et fresque des sols, diffusion de film, événementiel, mise à disposition d'outils pédagogiques, etc.

UNE ITINÉRANCE NOURRIE DE DIVERS PARTENARIATS

L'itinéraire de l'exposition « Terre Terrain Territoire » a permis de tisser des liens à avec différents partenaires souhaitant soit accueillir l'exposition au sein de leurs locaux, soit assurer une animation (voir programme en annexe) : un accueil de manière successive, dans 6 lieux du territoire avec pour chaque étape des animations spécifiques adaptées aux publics.



ENJEUX ET PORTÉE

Au fil de son itinéraire, l'exposition ambitionne de faire évoluer les pratiques d'aménagement en intégrant pleinement la valeur écologique des sols dans les politiques publiques locales.

Elle constitue un outil pédagogique, stratégique et philosophique, pour impulser une approche renouvelée invitant à aborder la planification territoriale de façon globale en s'interrogeant à la fois sur le foncier bâti et sur les espaces non bâtis. Pourquoi ne pas désormais passer du Plan Local d'Urbanisme au Plan Local des Usages (des Sols) ? Intégrer dans la planification territoriale les projets de renaturation, comme actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, mais aussi de mesures de compensation au regard du ZAN à travers notamment le droit de préemption en vue de mesures de renaturation.

Cette prise de conscience fait entrer une dimension temporelle entre le temps nécessaire pour qu'un sol se forme et celui où il est détruit par les activités humaines.

Avenir Montagnes



Le projet Avenir Montagnes est un plan interministériel présenté le 27 mai 2021, piloté notamment par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), avec la participation de la Banque des Territoires. Il vise à accompagner les territoires de montagne pour faire face aux défis liés à la crise sanitaire, au changement climatique et aux évolutions de la demande touristique.

ENJEUX & OBJECTIFS DU DISPOSITIF

- 1. Diversification de l'offre touristique :** développer le tourisme quatre saisons, proposer d'autres activités, mieux valoriser les patrimoines naturels, etc.
- 2. Transition écologique :** Réduire l'empreinte environnementale, préserver la biodiversité, adapter les activités au changement climatique.
- 3. Dynamisation de l'immobilier de loisir** ainsi que la question de l'hébergement de tourisme.
- 4. Mobilité et accessibilité :** Améliorer les déplacements notamment les "premiers et derniers kilomètres", favoriser des mobilités douces et durables.
- 5. Ingénierie et accompagnement :** Fournir des ressources, des compétences, du financement, des chefs de projet, des études pour aider les collectivités et acteurs locaux à concevoir et mettre en œuvre les projets.

OBJECTIFS DE L'ÉTAT

- Répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales, économiques et environnementales dans les secteurs de montagne.
- Participer à l'atteinte des objectifs de transition écologiques, démographique, numérique et de développement :
 - Transition vers de nouveaux modèles de tourisme en montagne, plus diversifié, résilient et durable
 - Mutualisation et partage d'expériences inspirantes
- Volonté de l'État de donner à ces territoires la capacité de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire.

Ce projet, porté par l'État, vise à accompagner les territoires de montagne dans une transition vers un tourisme plus durable, plus varié et plus résilient. Il s'agit de valoriser les patrimoines naturels et culturels et de réinventer un tourisme de proximité en mettant en avant ce qui fait la singularité du Grand Est : une nature accessible, un patrimoine riche et une hospitalité ancrée dans les savoir-faire. Grâce à des aides à l'investissement et à l'ingénierie, Avenir Montagnes soutient la création de sentiers thématiques, d'équipements de pleine nature et de nouvelles formes d'hébergement.

Au niveau du PETR du Pays de Sarrebourg, les principales orientations du projet sont :

- **Améliorer et accroître l'accueil touristique :** sites, circuits et lieux d'accueil.
- **Renforcer l'offre autour de la randonnée,** favoriser l'itinérance et les mobilités alternatives.
- **Encourager les hébergements éco-touristiques.**
- **Favoriser une mobilité plus douce** et une **meilleure gestion des flux touristiques.**
- **Renforcer la concertation locale** autour des projets de territoire.

GR DE PAYS ERCKMANN-CHATRIAN

Un parcours au cœur des Vosges Mosellanes du Sud

L'ASSEMBLÉE DES COMMUNES

Le 9 avril 2024, une Assemblée des Communes de Montagne s'est tenue à Harreberg. Les participants ont exprimé leur soutien majoritaire au tracé et au nom Erckmann-Chatrian pour le GR de Pays, soulignant l'importance de l'authenticité et de la diversité des paysages traversés. L'atelier a débuté par une présentation des objectifs et de la stratégie du projet pilote, suivie d'échanges sur les attentes éco-touristiques. Le tracé et le nom proposés ont suscité des discussions sur leur accessibilité pour différents types de publics. Un temps de partage d'histoires a enrichi la réflexion sur l'identité du territoire.



CRÉATION DU TRACÉ ET SON INAUGURATION :

Le projet de Sentier de Grande Randonnée Erckmann-Chatrian a connu une avancée majeure et concrète avec la présentation officielle de son tracé **le 16 novembre 2024**. Un panneau d'information a été installé au Jaegerhof, point stratégique reliant les Communautés de Communes de Sarrebourg Moselle-Sud et du Pays de Phalsbourg, lieu d'autant plus symbolique qu'il a accueilli en 1983 une rencontre entre François Mitterrand et Helmut Kohl.

Long de 85 km, ce nouvel itinéraire reliera Oberhof à Niederhoff et permettra une découverte approfondie des richesses naturelles et patrimoniales du territoire. Le projet est porté par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR), en partenariat avec la Fédération Française de Randonnée, les Clubs Vosgiens de Moselle-Sud et **27 communes de montagne**.

L'objectif est de créer un outil structurant de développement écotouristique, favorisant l'attractivité du territoire, la fréquentation des sites emblématiques (Rocher de Dabo, Plan incliné de Saint-Louis Arzviller, château de Lutzelbourg, etc.) et le soutien à l'économie locale (hébergement, restauration, services).

Des boucles complémentaires, notamment à Hommert et Harreberg, viendront enrichir le parcours principal.





GÎTE DE WALSCHEID

Le 12 mars 2024, la Commune a sollicité le dispositif Avenir Montagnes pour être accompagnée sur l'étude de faisabilité d'une construction d'un point communal d'accueil et d'hébergement touristique dans une friche au hameau de Saint Léon (Walscheid). Ce projet répond à un besoin identifié en matière d'hébergement touristique, notamment pour les groupes, les randonneurs itinérants souhaitant séjourner à la nuitée ou sur plusieurs jours dans la région. Le 16 octobre 2024, a eu lieu la première réunion de lancement de l'étude.



TRAIN FORESTIER D'ABRESCHVILLER

Dans le cadre du programme Avenir Montagnes, la CCSMS a sollicité le concours du Commissariat au Massif via le PETR pour la réalisation d'une étude sur le développement du Train Forestier d'Abreschviller. L'étude a porté sur une approche globale et un focus spécifique sur le site de Grand Soldat et le terminus du train. Un projet de redéploiement du site vise à améliorer la scénographie, diversifier l'offre de services et professionnaliser la gestion. La redéfinition du parcours client, le réaménagement de l'arrêt Grand Soldat et l'ajout de nouvelles animations sont au cœur des objectifs. Il est aussi envisagé de renouveler les équipements ferroviaires, de renforcer l'événementiel et de pérenniser la fréquentation avec des offres diversifiées. Le projet inclut également une révision de la gestion juridique et financière du site.



ROCHER DE DABO

Le 3 décembre 2024, la Commune a passé convention avec l'ANCT autour d'une étude qui lui permettra d'entrer dans une phase plus opérationnelle de requalification du site.

Pour ce faire, il a été convenu de réaliser une analyse pointue et exhaustive des enjeux techniques (architecturaux, scénographiques et urbanistiques), économiques (phasage du projet, estimatif des coûts de réalisation, portage financier et retour sur investissement) et touristiques (fréquentation, clientèle, concertation de la population...) liés à ce joyau patrimonial en devenir.

Pour assurer cet accompagnement, Monsieur le Maire a sollicité une étude au titre du dispositif « Avenir Montagnes ».



PARTENAIRES



Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud



Communauté de Communes de Phalsbourg



Conseil de Développement du Pays de Sarrebourg



Communauté de Communes du Saulnois



Parc Naturel Régional de Lorraine



PETR DU PAYS DE SARREBOURG
3, Terrasse de Normandie - ZAC des Terrasses de la Sarre 57400
SARREBOURG
03 87 03 69 60